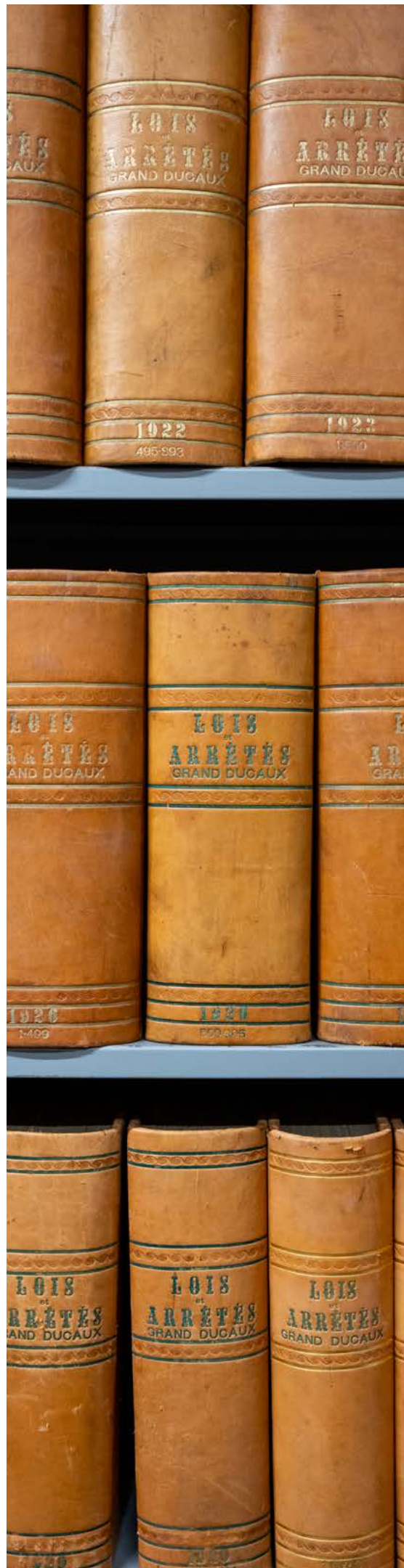




Archives nationales de Luxembourg

Rapport d'activités 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Archives nationales

Table des matières

01 Un nouveau bâtiment pour les Archives nationales	04
02 La loi relative à l'archivage	06
03 Le Service collecte, conseil et encadrement	07
04 Les dons et dépôts	32
05 Les inventaires	34
06 Les lecteurs des Archives nationales	38
07 La protection des biens culturels	39
08 La bibliothèque	40
09 Les archives de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal	42
10 L'éducation permanente et la valorisation des collections	43
11 Numérisation et e-archives	49
12 Les relations internationales	54

01 | Un nouveau bâtiment pour les Archives nationales

Les archives forment un élément intrinsèque de notre identité et constituent un trésor irremplaçable; elles contribuent à documenter l'activité des institutions publiques, à assurer la continuité et le contrôle de leur gestion, ainsi que la sécurité du droit. Elles permettent de sauvegarder les intérêts légitimes de personnes touchées ou de tiers, ainsi que ceux de la science et de la recherche. Les archives contribuent ainsi de façon décisive à la formation de notre identité nationale. Elles participent à l'émergence d'une société plus transparente et au renforcement du contrôle démocratique. C'est pourquoi leur préservation et leur développement sont un devoir qu'il faut remplir avec conviction, selon des règles claires et rigoureuses.

Les Archives nationales de Luxembourg (ci-après ANLux) sont l'institut de référence et jouent un rôle essentiel dans l'orientation de la politique archivistique du pays. Aujourd'hui, la croissance exponentielle des archives de notre société moderne constitue plus que jamais un défi de taille. Le nombre de chercheurs est lui aussi en hausse constante.

Afin de répondre à ces défis, mais aussi aux missions et obligations attribuées par la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales est incontournable.

Lors de sa réunion du 27 mai 2016, le Conseil de Gouvernement a décidé:

- d'inscrire le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales sur la liste des grands projets d'infrastructures à soumettre à la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire;
- d'autoriser le Fonds Belval à entamer les études d'APS (Avant Projet Sommaire) et d'APD (Avant Projet Définitif) au cours des années 2016/2017, de finaliser le projet de loi y afférent pour 2017;
- d'inscrire le projet des Archives dans le pluriannuel 2017 du Fonds Belval, projet à financer conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création de cet établissement public.

Le texte du projet de loi relatif à la construction du nouveau bâtiment des ANLux a été déposé le 25 mai 2020. Au cours de la séance publique du 23 juillet 2020, la Chambre des députés a adopté le projet de loi relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les ANLux, et à l'aménagement des alentours.

Établissement public créé par la loi du 25 juillet 2002 pour la réalisation de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, le Fonds Belval assume le rôle de maître d'ouvrage pour la construction des Archives nationales sur la friche industrielle de Belval. Sa mission est de développer des projets, depuis l'établissement du programme de construction jusqu'à la mise en service des ouvrages. Ses principales tâches sont l'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité, la mise en place des préalables pour les études, l'organisation de concours d'architectes, la supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets, la gestion financière et la comptabilité. Au cours de l'année 2021, de nombreuses réunions ont eu lieu entre l'architecte, les responsables du Fonds Belval et des ANLux pour déterminer et planifier e.a. les aménagements extérieurs et intérieurs du nouveau bâtiment.

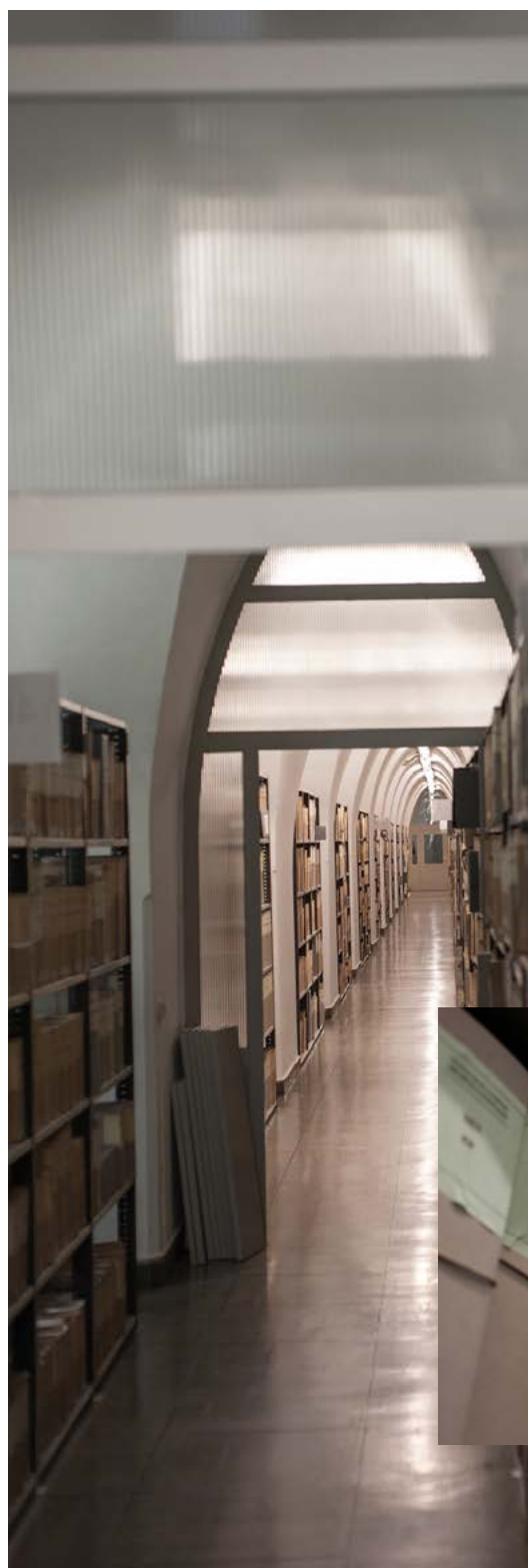
Au sein des ANLux, les travaux de préparation pour le déménagement des collections ont d'ores et déjà été entamés :

- Le Service des levées a procédé à l'évaluation, au récolement et au reconditionnement de certains fonds d'archives;
- Le Service informatique a analysé les besoins en infrastructures informatiques, suite aux réunions avec le Fonds Belval et les architectes. Le premier coup de pelle est prévu pour début de l'année 2022.

Photo de droite: © Capsule - Pierre Matgé >



02 | La loi relative à l'archivage



La loi relative à l'archivage, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, permet désormais une meilleure gestion de l'information et des archives au niveau national. Celle-ci est capitale notamment pour le maintien de la mémoire collective du Luxembourg et pour le bon fonctionnement de l'administration publique et du système démocratique.

Désormais, les ANLux peuvent remplir leur mission d'une manière efficace et garantir ainsi la sauvegarde et l'accès au patrimoine archivistique national. La mise en œuvre de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage a nécessité un certain nombre de travaux et d'adaptations au sein-même des ANLux. Les historiens de la Section contemporaine ont poursuivi les travaux découlant de l'adaptation des fonds aux nouvelles données de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage (inventorisation de dossiers « sur demande », « vérification délais », détermination des délais de protection, élaboration de procédures pour les demandes de dérogation, etc.). Avec l'aide du Service informatique et de l'équipe du guichet unique, des formulaires des demandes de dérogation de consultation et de reproduction ont été mis au point afin de faciliter ces démarches administratives.

En ce qui concerne la réalisation des tableaux de tri par le Service collecte, conseil et encadrement pour l'ensemble des administrations gouvernementales, l'avancement du projet est très bon. Le rythme de travail reste très soutenu et l'équipe accuse une avance d'environ un an sur la planification annuelle. L'exercice 2021 compte le nombre le plus important de tableaux de tri entrés en vigueur depuis le lancement du projet.



^ Photo ci-dessus : © Joe Goergen
< Photo de gauche : © Joe Goergen

03 | Le Service collecte, conseil et encadrement

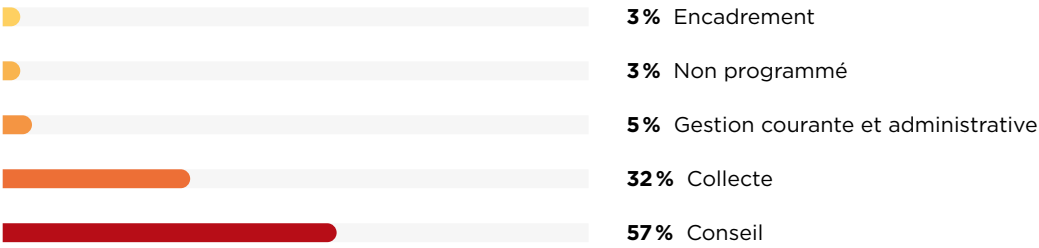
L'année 2021 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents avec de nombreux défis à relever et un déploiement important auprès du public principal du Service collecte, conseil et encadrement (SCCE) : le secteur étatique. Les effectifs de l'équipe du SCCE sont restés stables et comptent 10,5 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre 2021 en comptabilisant les acteurs internes et externes.



^ Photo ci-dessus : © Joe Goergen

SYNTHÈSE DES MISSIONS DU SERVICE

Répartition générale des activités par mission



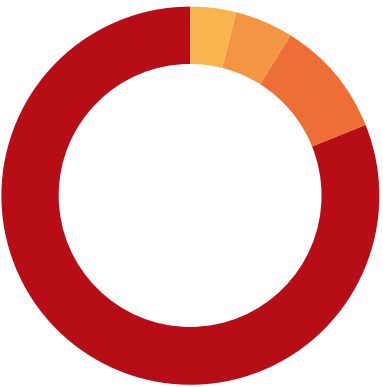
L'activité de conseil est toujours largement majoritaire car elle comporte notamment le projet «Réalisation des tableaux de tri» qui mobilise l'effort humain le plus important du service (5,5 ETP). La collecte représente une part toujours significative des missions et continue de se développer. Les missions les plus représentatives se détaillent comme suit:

Répartition détaillée - collecte



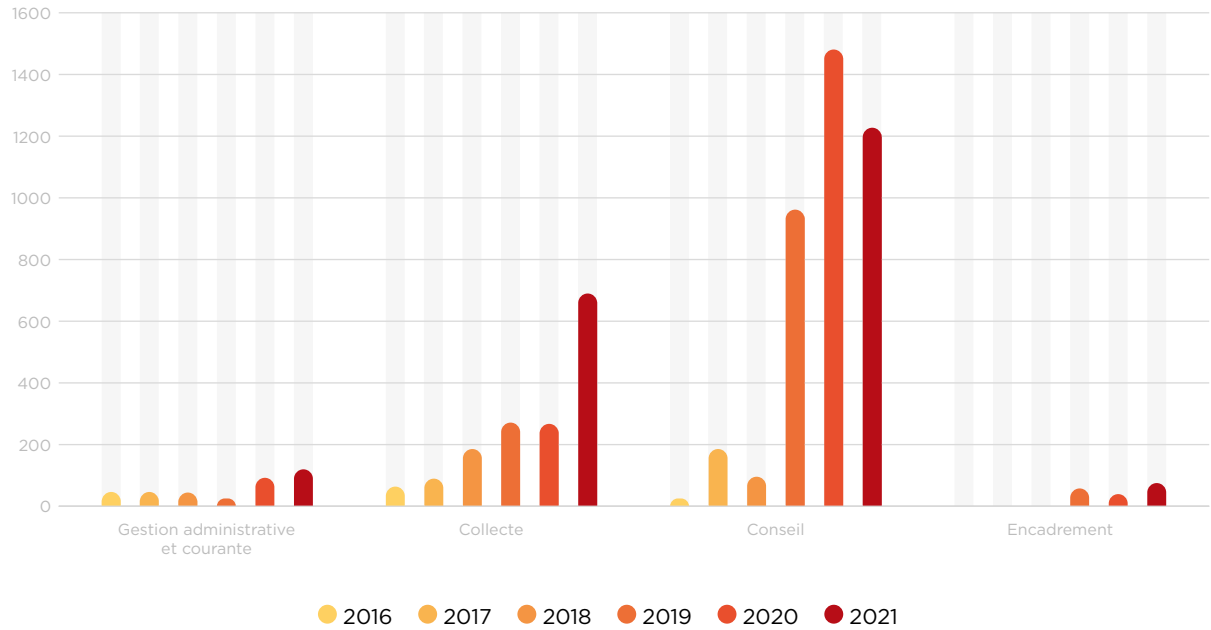
- 37% Collecte - visite et suivi des versements
- 24,1% Import des inventaires sommaires
- 27% Traitement d'archives
- 11,9% Solution temporaire de versements numériques

Répartition détaillée - conseil



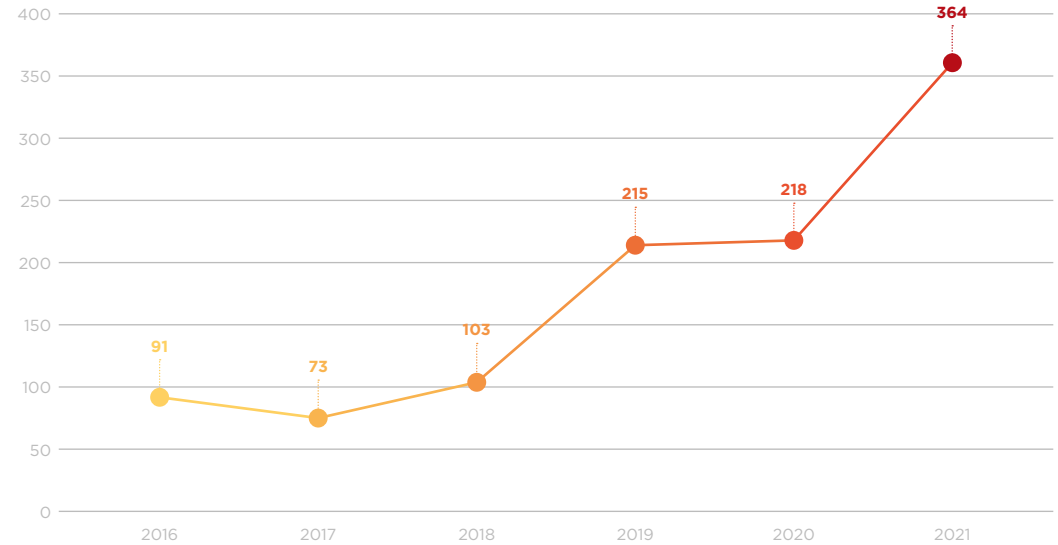
- 0% Brochures et recommandations
- 4% TRI.ARC
- 5% Conseil - activité quotidienne
- 10% Formation INAP
- 81% Tableau de tri

Évolution de la répartition des activités en jours/hommes



Nombre de visites auprès des producteurs d'archives

Pour l'exercice 2021, le service a effectué 364 visites auprès de producteurs d'archives, soit une très nette augmentation par rapport à l'exercice 2020. Une part importante des visites a été tenue de manière virtuelle par le biais de réunions Skype ou Webex. À noter, la forte augmentation des visites liées à la collecte. En effet, le nombre de versements étant croissant, le déploiement terrain en vue des évaluations, des contrôles qualités et de la prise en charge a augmenté en conséquence. Le détail des visites est développé dans les sections suivantes.

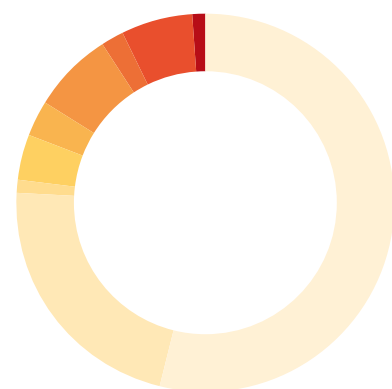


Répartition des types de visites



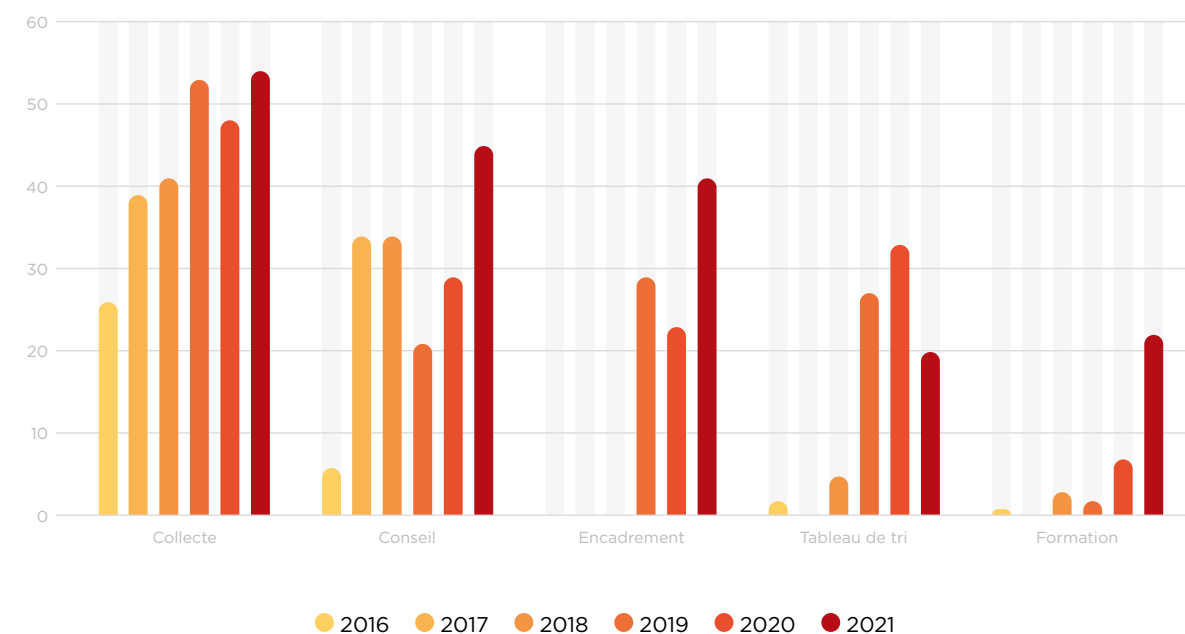
- 45% Collecte
- 24% Conseil
- 7% Encadrement
- 24% Tableau de tri

Répartition des producteurs par type



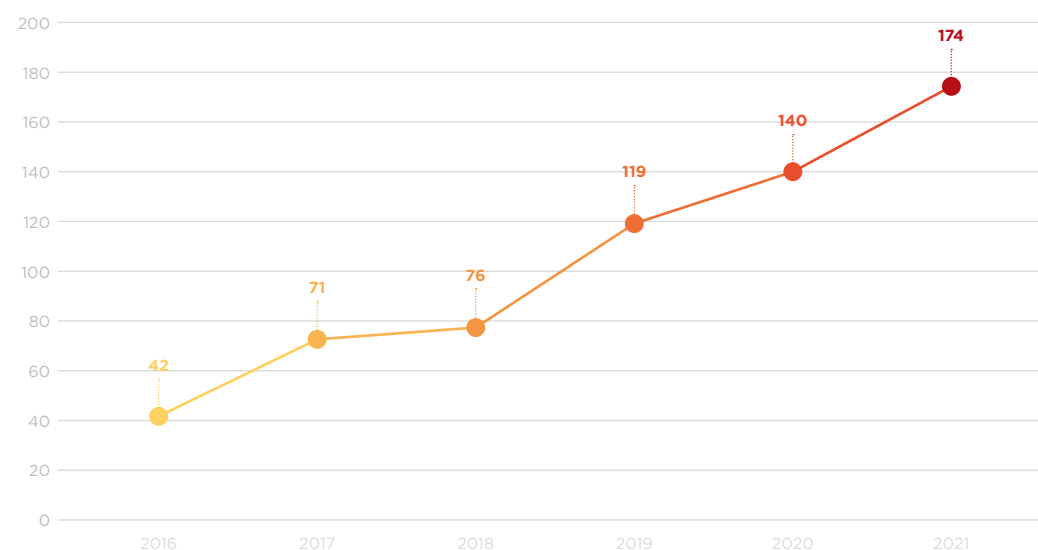
- 54% Administrations
- 22% Ministères
- 1% Établissements publics
- 4% Notaires
- 3% Communes et établissements publics communaux
- 7% Juridictions
- 2% Institution législative
- 6% Autres
- 1% Privé

Répartition des tickets par type



Évolution du nombre de tickets ouverts

Le tableau de bord du SCCE compte 174 nouveaux tickets ouverts pour l'exercice 2021, soit une hausse des sollicitations de 20% par rapport à l'année 2020. L'activité de conseil, regroupant également les tableaux de tri et l'offre de formation, est largement majoritaire et témoigne d'un positionnement stratégique fort de proposer un support aux producteurs en matière d'archivistique. La répartition des tickets reste globalement stable par rapport à l'exercice précédent.



MISSION DE COLLECTE

Pour l'exercice 2021, 342 jours/hommes avaient été planifiés pour les travaux liés à la collecte, soit une augmentation de 80% par rapport à l'exercice 2020. En effet, une forte reprise des activités de collecte (année sans confinement, augmentation de l'équipe du SCCE, mise en application des premiers tableaux de tri) avait été pressentie. Au final, ce sont l'équivalent de 435 jours/hommes qui ont été consommés pour faire face aux demandes de versements et aux travaux annexes en lien avec la collecte.

Les activités de collecte, suivies par quatre membres du SCCE, ont augmenté du fait de la multiplication des demandes de versement par les producteurs d'archives publiques (55 tickets collecte au cours de l'année parallèlement à la gestion de tickets ouverts les exercices précédents et toujours en cours, dépassant ici le pic de 2019 avec 53 tickets ouverts au cours de l'année).

Il est à noter que l'article 26 de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, qui a trait au versement des archives de plus de 70 ans, continue d'exercer une influence sur les versements reçus. Ainsi, 31% des versements reçus pour l'année 2021 contiennent, en tout ou en partie, des documents de plus de 70 ans. Cette disposition transitoire continue donc d'impacter la charge de travail du service. La charge de travail a été augmentée notamment par la réalisation

Les travaux liés à la collecte ont augmenté pour l'exercice 2021 de 80% par rapport à 2020.

d'un projet non planifié, à savoir le grand recensement effectué auprès de 64 communes, relativement à leurs collections liées à l'état civil. Le projet «Recensement de l'état civil» avait pour objectif de vérifier si les registres et tables manquants dans le fonds de l'état civil des ANLux étaient conservés ailleurs ou définitivement inexistantes ou détruits. En effet, ces registres sont réalisés en double exemplaire : un exemplaire doit être conservé dans les archives de la commune productrice, et le second exemplaire doit être transmis au tribunal d'arrondissement respectif, puis versé aux ANLux après 100 ans.

Le projet a tout d'abord consisté en une première enquête entreprise à destination des services d'état civil des Tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et Diekirch en 2019-2020. Les ANLux ont ainsi récupéré plusieurs registres devant nous être versés car dépassant le délai légal de 100 ans et, parallèlement, les futurs versements de ces services pourront dorénavant être planifiés.

La seconde étape a consisté à contacter les communes pour lesquelles existaient des lacunes après confrontation avec le fonds des ANLux et les documents conservés dans les Tribunaux d'arrondissement. 48 communes ont répondu à notre appel (75% de retours), nous permettant ainsi d'obtenir de précieuses informations sur l'existence de registres, présents dans les communes et absents des Tribunaux d'arrondissement ou des ANLux. L'orientation des chercheurs et généalogistes s'adressant à nous sera ainsi facilitée.

Indépendamment de leur type (versement, dépôt, don, legs et achat) 67 acquisitions sont enregistrées dans le registre y relatif, soit une augmentation significative de 21,4% par rapport à l'année 2020.



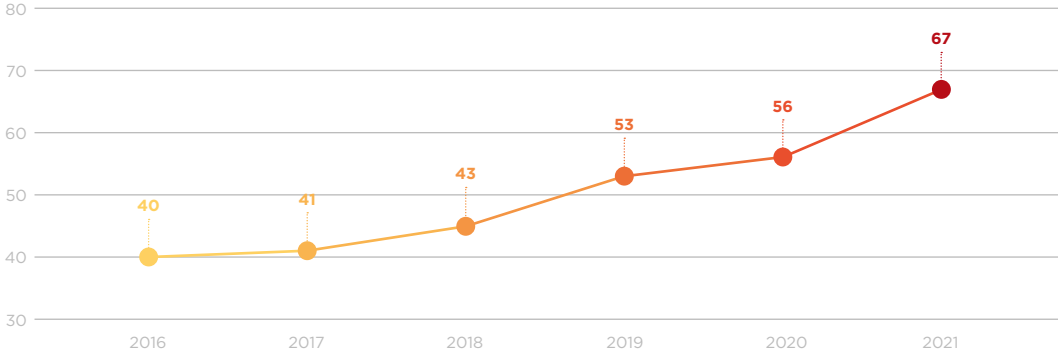
^ Photo ci-dessus : © Joe Goergen
> Photo de droite : © Capsule - Pierre Matgé



Acquisitions par type

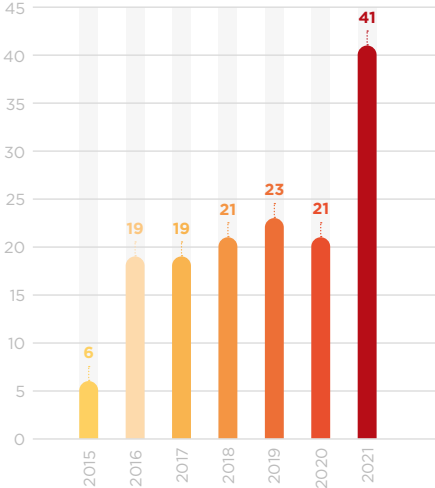


Évolution du nombre d'acquisitions

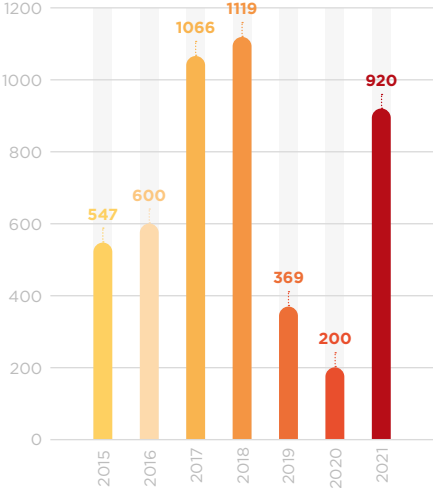


Concernant plus particulièrement les travaux du SCCE en matière de collecte d'archives publiques, 41 versements ont été réalisés au cours de l'année, pour un total de près de 920 mètres linéaires. Le nombre de versements réalisé connaît une forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (+100%), tout comme le volume y relatif (+360 %), confirmant ainsi la reprise des activités de versement.

Évolution du nombre de versements



Versements, accroissement pluriannuel en mètres linéaires



Relevé des versements

N° de versement	Objet	Service versant	Dates ext.	Vol. en ml*	Vol. en Go**
V000127	Registres de l'état civil	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	1803-1920	0,5	
V000130	Registre de l'état civil	Tribunal d'arr. de Diekirch	1908-1920	0,1	
V000132	Minutes de Maître René Wagner	Étude notariale de Me Moutrier Blanche	1949-1950	0,05	
V000134	Ad Acta	Parquet du Tribunal d'arr. de et à Luxembourg	2012	65	
V000135	Minutes de Maître Jean-Chretien Maroldt et testaments authentiques, donations entre époux de Maîtres Jules Ulveling, Edmond Putz, Eugen Knepper, Marcel Wester, Tony Neuman	Étude notariale de Me Serres Patrick	1905-1959	4	
V000136	Dossiers des enquêtes de la Police technique	Service de Police judiciaire, Section Police technique Région Capitale	1997-2008	24	
V000139	Archives du notaire Marcel Wester	Étude notariale de Me Schuman Robert	1950-1960	1,65	
V000140	Minutes des notaires Joseph Knaff et Hyacinthe Glaesener	Étude notariale de Me Delvaux	1949-1961	3,41	
V000141	Minutes de Maître René Wagner	Étude notariale de Me Moutrier	1961	0,44	
V000142	Archives historiques de plus de 70 ans	Institut de formation de l'Éducation nationale	1865-1999	11	
V000143	Archives administratives et à contenu pédagogique des prédécesseurs de l'IFEN	Institut de formation de l'Éducation nationale	1995-2019	39	
V000145	Planche de la publication « Civitates Orbis Terrarum »	Ministère de l'Intérieur	-	0,01	
V000147	Procès-verbaux et rapports du Commissariat de Moutfort	Commissariat de police Syrdall	1986-2011	10,67	
V000148	Archives de plus de 70 ans collectées sur le site de Clervaux	Administration des ponts et chaussées	1877-1960	1,3	
V000149	Brevets déposés	Office de la propriété intellectuelle	1949-2008	15	
V000151	Dossiers de subventions liés à la loi cadre des classes moyennes du 29.07.1968	Ministère de l'Économie	2000-2007	2,42	
V000153	Dossiers des faillites année 2011	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	2011-2018	11	
V000154	Traités, accords et protocoles internationaux	Ministère des Affaires étrangères et européennes	1951-2021	2,86	
V000158	Activités du ministère d'État - archives de plus de 70 ans	Ministère d'État	1809-2013	3,2	
V000159	Dossiers « sans accusé identifié »	Parquet du Tribunal d'arr. de et à Luxembourg	1999-2011	6	
V000161	Rapports d'intervention	Commissariat de police Gare-Hollerich	1996-2010	12,21	
V000162	Procès-verbaux d'intervention	Commissariat de police d'Esch-sur-Alzette	2000-2006	32,56	
V000163	Archives de plus de 70 ans	Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse, ex. Maisons d'enfants de l'État	1884-1990	9,3	
V000164	Archives de plus de 70 ans (site de Wiltz)	Administration des ponts et chaussées	1901-1980	0,7	

V000166	Dossiers des faillites – année 2012	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	2012-2018	12,2	
V000167	Déclarations de décès de victimes de la Seconde Guerre mondiale	Ministère de l'Intérieur	1947-1975	0,05	
V000168	Cartes topographiques du Grand-Duché de Luxembourg	Ministère de l'Intérieur	1964-1989	0,2	
V000176	Crimes de guerre	Parquet général	1929-1984	5,28	
V000177	Dossiers des faillites – année 2013	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	2013-2018	10,78	
V000178	Copies de brevets luxembourgeois	Office de la propriété intellectuelle	1945-1991	135	
V000179	Événements organisés par le ministère d'État	Ministère d'État	1887-2010	2,64	
V000180	Archives relatives à la voirie et au secrétariat du ministère des Travaux publics	Département des Travaux publics	1989-2000	41	
V000181	Sommaires des revues de presse	Service information et presse	1999-2020		82,2
V000182	Cartes topographiques	Administration du cadastre et de la topographie	1770-2021	2	
V000184	Base de données du chrono des courriers entrants et sortants du Fonds de rénovation de la vieille ville	Département des Travaux publics	1989-2013		2,6
V000185	Archives de plus de 70 ans provenant de la Direction	Administration des ponts et chaussées, Direction	1895 (ca.) - 1951 (ca.)	4	
V000186	Dossiers des faillites – année 2014	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	2014-2018	7,59	
V000187	Archives des différentes entités ayant constitué le commissariat d'Echternach jusqu'à ce jour	Commissariat de police d'Echternach	1968-2011	21,34	
V000189	Dossiers des faillites – année 2015	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	2015-2018	7,48	
V000190	Dossiers relatifs à l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise	Ministère de la Justice	2009-2019	414	
Totaux				919,9	84,8

*Mètres linéaires - **Gigaoctet

Il est à noter que la majorité des versements reçus sont depuis des administrations (19 versements), suivies par les instances judiciaires (10 versements), les ministères (8 versements) et les études notariales (5 versements). Cependant, en volume, pour la première fois, les ministères sont les principaux contributeurs aux ANLux :

- Ministères (425,4 ml),
- Administrations (359 ml dont 101 ml pour les seuls commissariats de police),
- Instances judiciaires (126 ml),
- Études notariales (9,55 ml).

Le déploiement et la mise en application des tableaux de tri est très certainement à l'origine de cette variation. Les années précédentes, les instances judiciaires (régime dérogatoire) étaient, en volume, les plus forts contributeurs aux versements à destination des ANLux.

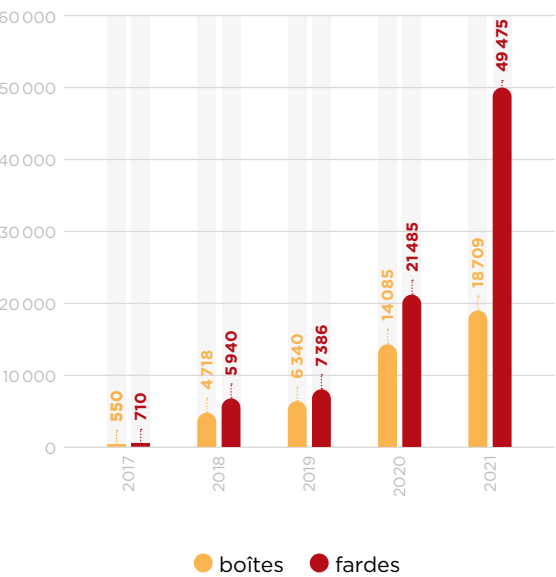
Le SCCE a assuré le transfert physique, grâce au véhicule des ANLux, de 26 versements (62% de l'ensemble) pour un volume de 162 ml en cumulé (20% du volume total). Les 16 autres versements réalisés l'ont été par l'Administration des bâtiments publics (ABP) – ou des prestataires de l'ABP – ou par les services versants directement.

La finalisation de ces versements implique, au préalable, une dotation en matériel de conditionnement définitif (boîtes et fardes) mis à disposition gracieusement pour les producteurs d'archives souhaitant verser leurs archives aux ANLux.

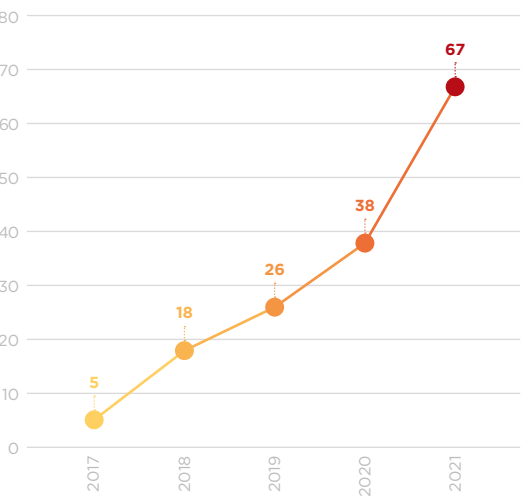
Au cours de l'exercice 2021, environ 18 700 boîtes d'archivage et 49 400 fardes chimiquement neutres ont été mises à disposition, soit une hausse de respectivement 32,8% et 130,3% par rapport à 2020. Ce sont les ministères et les instances judiciaires, puis ensuite les administrations qui ont été les plus importants consommateurs. Les stocks des ANLux n'ont pas fait défaut mais il convient de considérer le volume de cette consommation pour l'exercice à venir. En effet, nous notons une augmentation continue des demandes de matériel de reconditionnement, tant en nombre qu'en volume.

Sur l'année écoulée, le SCCE a assuré par ses propres moyens 36 enlèvements de matériel au dépôt Athénée. Ces 36 enlèvements correspondent, en volume, à 17 429 boîtes d'archives (34,9 palettes de 500 boîtes) et 45 025 fardes (300,2 cartons de 150 fardes), soit 93,2% du total des boîtes et 89,2% du total des fardes données.

Matériel donné (boîtes et fardes)



Évolution du nombre de demandes pour du matériel de reconditionnement



Projet d’import et de rétroconversion des inventaires

La loi du 17 août 2018 relative à l’archivage prévoit que les archives versées aux ANLux soient directement accessibles à la recherche à l’expiration de leur durée d’utilité administrative (article 16, paragraphe 1), sauf restriction de communicabilité applicable (article 16, paragraphe 3). Le projet « Import des inventaires » mené en 2021 par le SCCE en collaboration avec la Section contemporaine visait à importer les inventaires relatifs aux versements inscrits au registre des acquisitions à compter de l’entrée en vigueur de la loi sur l’archivage, le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2020, puis d’opérer l’affectation des unités de description dans le plan d’archivage de Scope, selon les procédures en vigueur.

Sur les 46 inventaires concernés, 13 ont pu être améliorés et rendus disponibles dans Scope, module « Unité de description »¹. Les versements concernés sont les suivants :

- V000002, Hospice du Rham,
- V000005, Archives historiques de l’ADEM,
- V000006, Archives de la police scientifique et technique de Mersch,
- V000021, Archives du commissariat de police d’Esch-sur-Alzette,
- V000033, Administration de la nature et des forêts – arrondissement Est,
- V000038, Archives de la gendarmerie et du commissariat de police de Remich,
- V000046, Reliquat des archives de l’Administration des contributions directes de plus de 70 ans,
- V000048, Dossiers concernant la régularisation des décès de Luxembourgeois hors du territoire national lors de la Seconde Guerre mondiale,
- V000053, Archives historiques de l’Inspection générale de la sécurité sociale,
- V000065, Dossier relatif à Émile Krieps, direction générale de la Police grand-ducale,
- V000076, Centre pénitentiaire de Luxembourg – états journaliers des détenus,
- V000104, Dossier individuel concernant l’épuration, Administration des contributions directes,
- V000106, Archives du commissariat de police de la Ville haute à Luxembourg-Ville.

En concertation avec la Section contemporaine, il a été décidé de procéder par échéances, dont la première a été décembre 2021. L’objectif fixé a été atteint. Le taux d’avancement des travaux est de 28 %. Le traitement des inventaires restant se poursuit sur l’année 2022, avec deux nouvelles échéances : juin et décembre.

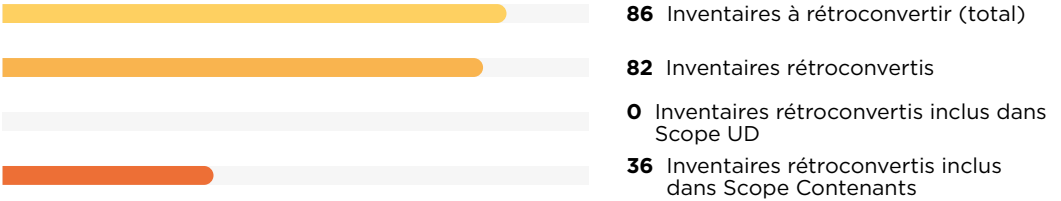
Avancement des travaux



D’autre part, le projet « Import des inventaires » prévoit la reprise des inventaires réceptionnés avant l’entrée en vigueur de la loi et ce, afin de disposer de données dans Scope. Jusqu’alors, ces inventaires étaient inexploités car rédigés selon des règles de saisie moins précises qu’à présent. Cette partie du projet concerne 86 inventaires qu’il s’agissait de rétroconvertir de leur format natif vers le modèle actuel d’inventaire. Cette tâche a représenté un important travail de reprise de forme sur des inventaires anciens aux données souvent très lacunaires.

82 inventaires ont pu être rétroconvertis sur l’année 2021, le restant étant des doublons ou comportant des données sources inexploitable. Les producteurs concernés sont les Parquets de Luxembourg et de Diekirch, les Tribunaux d’arrondissement de Luxembourg et de Diekirch, le Centre pénitentiaire ainsi que les Justices de paix de Luxembourg et Diekirch. Il s’agissait de fonds relativement sériels.

Fin décembre 2021, 36 de ces inventaires ont été intégrés au module « Contenants » de Scope, permettant ainsi des recherches plus précises dans les fonds acquis. 10 265 notices « Contenant » sont concernées par cet enrichissement des données. Ce travail est destiné à être poursuivi en 2022 avec la mise en production des 46 inventaires restants. Parmi ceux-ci, une très faible minorité pourra être intégrée au module « Unité de description » de la base de données.



Versements d’archives numériques

En 2021, une expérimentation a eu lieu avec deux services producteurs. Originellement prévues pour mettre en œuvre les étapes préparatoires à un versement (sélection, tri, éliminations), ces expérimentations se sont concrétisées par la réalisation de versements numériques élaborés en respectant le processus administratif courant.

- Un versement en provenance du Service information et presse concernant les sommaires des revues de presse de 1999 à 2020 (V000181): 82,2 Go, 21 605 fichiers.
- Un versement d’une base de donnée de courriers du Fond de rénovation de la vieille ville par le ministère de la Mobilité et des Travaux publics (V000184): 2,56 Go, 9 392 fichiers.

Ces deux versements ont permis de formaliser une procédure de type « projet » pour les versements numériques qui a fait l’objet d’une présentation au réseau des délégués d’archivage. D’autres procédures ont fait l’objet de productions documentaires et de tests comme l’archivage des comptes de réseaux sociaux et les agendas. Les versements numériques sont actuellement conservés dans un système de disques réseaux permettant leur réception, le contrôle qualité et la préparation en vue de l’import dans la solution de préservation numérique de l’État.

Par ailleurs, une première ébauche de spécifications d’un portail pour gérer les versements avec les producteurs a été rédigée. Un premier benchmark sur quelques produits existants a été réalisé dans cette optique.

¹ Sur les 49 inventaires prévus initialement, 3 versements ont été écartés du projet en raison d’une entrée créée à tort dans le registre des acquisitions, d’un inventaire en langue russe et d’un versement pour lequel les documents seront à détruire à terme.

MISSION DE CONSEIL

La mission de conseil a subi une hausse d'activité encore significative au cours de cet exercice, notamment liée au projet « Réalisation des tableaux de tri », à l'implication dans les projets interinstitutionnels liés à la digitalisation et à l'archivage numérique et surtout à l'augmentation du volet formation.

Élaboration des tableaux de tri

Il s'agit d'un dispositif fondamental prévu dans le cadre de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage. Tous les producteurs et détenteurs d'archives publiques relevant du régime général (ministères et administrations) ont l'obligation de réaliser un tableau de tri de leurs archives, endéans les 7 années suivant l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 1^{er} septembre 2025. L'équipe dédiée à ce projet mobilise 5,5 personnes à temps plein.

Pour l'exercice 2021, le SCCE a collaboré avec 23 nouveaux ministères ou administrations dans le cadre de la réalisation de leur tableau de tri :

- Administration de la gestion de l'eau
- Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA
- Administration de l'environnement
- Administration des services médicaux du secteur public
- Administration pénitentiaire et centres pénitenciers
- Bibliothèque nationale du Luxembourg
- Centre de rétention
- Centre socio-éducatif de l'État
- Commissaire fir d'Lëtzebuerger Sprooch
- Commission consultative des Droits de l'Homme
- Conseil économique et social
- Conseil permanent de la langue luxembourgeoise
- Inspection générale de la police
- Institut national des langues Luxembourg
- Ministère de la Digitalisation
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Sécurité intérieure
- Ministère des Affaires étrangères et européennes – Direction de la Défense
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire
- Musée national d'histoire et d'art
- Police grand-ducale
- Zenter fir d'Lëtzebuerger Sprooch

Chaque projet prévoit 5 phases :

- › **Phase de cadrage** : identification des acteurs du projet, sa durée et son organisation ;
- › **Phase 1** : étude préliminaire permettant de prendre connaissance de la structure de l'organisme via son organigramme, son historique, sa base légale, ses procédures etc. ;
- › **Phase 2** : entretiens permettant la collecte des informations directement auprès des acteurs les plus représentatifs des missions de l'organisme ;
- › **Phase 3** : restitution et ajustement des informations dans le projet de tableau de tri ;
- › **Phase 4** : analyse collégiale en comités de pilotage et amendements jusque validation du contenu et rédaction de la convention ;
- › **Clôture du projet** : signature du tableau de tri.

L'avancement général du projet est très bon avec 31% d'avancement pour les projets finalisés et près de 62% pour les projets en cours ou finalisés. Bien que le rythme de travail reste très soutenu pour l'équipe dédiée aux tableaux de tri, le projet avance bien et l'équipe accuse une avance d'environ un an sur la planification prévisionnelle pluriannuelle. L'exercice 2021 compte le nombre le plus important de tableaux de tri entrés en vigueur depuis le lancement du projet. Il s'agit de² :

Référence	Organisme	Date de signature
2021_01/SMC	Service des médias et des communications	23/02/2021
2021_02/CAM	Commissariat aux affaires maritimes	26/02/2021
2021_03/MECDD	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	23/03/2021
2021_04/MMTP_DMT	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics – Département de la mobilité et des transports	17/05/2021
2021_05/HCPN	Haut-Commissariat à la protection nationale	28/04/2021
2021_06/ASTA	Administration des services techniques de l'agriculture	23/04/2021
2021_07/AL	Armée luxembourgeoise	25/06/2021
2021_08/ANA	Administration de la navigation aérienne	25/06/2021
2021_09/DAC	Direction de l'aviation civile	27/07/2021
2021_10/ILNAS	Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services	04/08/2021
2021_11/M_ETAT	Ministère d'État	20/08/2021
2021_12/CNRA	Centre national de recherche archéologique	28/10/2021
2021_13/MNHA	Musée national d'histoire et d'art	26/10/2021
2021_14/SNF	Service de la navigation fluviale	09/11/2021
2021_15/AP	Administration pénitentiaire	
2021_16/SSMN	Service des sites et monuments	07/12/2021
2021_17/CR	Centre de rétention	03/01/2022
2021_18/AET	Administration des enquêtes techniques	04/01/2022
2021_19/MEA	Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire	03/01/2022
2021_20/AGE	Administration de la gestion de l'eau	07/01/2022

< ² Les tableaux de tri signés sont en ligne sur le site Internet des ANLux : <https://anlux.public.lu/fr/gerer-ses-archives/tableaux-de-tri.html>

La majorité des tableaux de tri ont été signés électroniquement au cours de cet exercice, mais certains ont tout de même pu être signés en présentiel dans le respect des dispositions sanitaires.



- ^ Photo ci-dessus - 1: Services des médias et des communications
 ^ Photo ci-dessus - 2: Ministère de l'Environnement du Climat et du Développement durable
 ^ Photo ci-dessus - 3: Commissariat aux affaires maritimes
 > Photos de droite - 1: Service des sites et monuments nationaux
 > Photos de droite - 2: Ministère d'État

La signature d'un tableau de tri constitue un moment particulièrement important car l'organisme entre ainsi juridiquement dans le champ d'application de la collecte des archives publiques. Les dispositions transitoires de l'article 26 de la loi relative à l'archivage ne s'appliquent alors plus.

Les projets en phase 4 de finalisation sont :

- Administration de la nature et des forêts
- Administration de l'environnement
- Administration des bâtiments publics
- Administration des services médicaux du secteur public
- Bibliothèque nationale du Luxembourg
- Centre de gestion du personnel de l'État
- Conseil permanent de la langue luxembourgeoise, Commissaire fir d'Lëtzebuurger Sprooch et Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch
- Centre socio-éducatif de l'État
- Commissariat du gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire
- Inspection générale de la police
- Inspection générale de la sécurité sociale
- Inspection générale des finances
- Institut national d'administration publique
- Institut national de langues Luxembourg
- Ministère de la Fonction publique
- Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des travaux publics
- Ministère de la Protection des consommateurs
- Ministère de la Sécurité intérieure
- Ministère de l'Économie
- Ministère des Affaires étrangères et européennes
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire
- Organisme pour la sécurité et la qualité de la chaîne alimentaire
- Police grand-ducale
- Service national de la sécurité dans la fonction publique
- Trésorerie de l'État

Au cours de cet exercice, 405 entretiens ont été réalisés et 107 réunions (présentation, cadrage, comité de pilotage, groupes de travail, évaluation) ont mobilisé la tête de l'équipe projet, soit des valeurs quasiment identiques à celles de l'exercice précédent.

Bien qu'il s'agisse d'une obligation légale imposée aux producteurs et détenteurs d'archives publiques qui s'ajoute à leur charge de travail habituelle, les projets ont été bien accueillis et une collaboration fructueuse s'est établie entre les ANLux et les différents producteurs.

Dans le cadre de cette activité, il est à noter également le lancement des travaux concernant l'établissement d'un tableau de tri modèle relatif aux activités des communes, tel que prévu dans le règlement grand-ducal du 17 mars 2020 fixant le contenu et les modalités du contrat de coopération type visé par l'article 4 paragraphe 4 de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage. En effet, dans le contrat de coopération type assorti à ce règlement, l'article 9 prévoit que les « Archives nationales s'engagent à élaborer en collaboration avec le producteur d'archives communales un projet de tableau de tri conformément à l'article 6, paragraphe 1 de la loi, basé sur un tableau de tri modèle pour les archives. »

La conception du tableau de tri modèle vise un double objectif :

- > **Constituer une base de travail pour réaliser le tableau de tri spécifique** de toute commune souhaitant souscrire un contrat de coopération ;
- > **Servir de référentiel d'évaluation pour toute notification de destruction d'archives communales** (article 4, paragraphe 4) de la loi relative à l'archivage : « À défaut de contrat de coopération, les communes et les établissements publics des communes informent par écrit le directeur des Archives nationales avant toute destruction de leurs archives après l'expiration de leur durée d'utilité administrative. »)

Les travaux ont été entrepris en collaboration avec deux communes pilotes : Käerjeng et Pétange. Le tableau de tri modèle sera étoffé au fur et à mesure de la réalisation des tableaux de tri spécifiques ou des notifications de destructions pour les activités non évaluées auprès des communes pilotes.

Le comité de pilotage de ce projet est composé, outre des membres de l'équipe ANLux, des représentants du ministère de l'Intérieur, des communes pilotes, du Syvicol et de la Ville de Luxembourg.

Enfin, une opération de saisie des tableaux de tri a été initiée avec l'application Scope. Cette opération vise à transférer les données des tableaux de tri dans cette base de données afin de pouvoir, à terme, les automatiser et les rendre lisibles par une machine. Ce développement permettra leur interopérabilité avec d'autres systèmes informatiques de gestion des documents et notamment, avec le système de préservation numérique à long terme de l'État.

Formations en archivistique

Les formations auprès et en partenariat avec l'Institut national d'administration publique (INAP) ont été reconduites avec un succès toujours constant en matière de fréquentation et de satisfaction. Cet exercice est marqué par une augmentation significative du nombre de personnes formées de plus de 280 % par rapport à 2020.

Les cinq formations qui ont été proposées en 2021 représentent 120 jours/hommes pour l'ensemble du SCCE et sont :

- » **Initiation à l'archivistique** : 4 sessions de 2 jours
- » **Versement d'archives papier aux ANLux** : 3 sessions d'une journée
- » **Réaliser un tableau de tri** : 2 sessions de 2 jours
- » **Utilisation et mise en œuvre d'un tableau de tri des archives** : 36 sessions
- » **Sensibilisation à la gestion des documents et des archives** : 1 module en e-learning

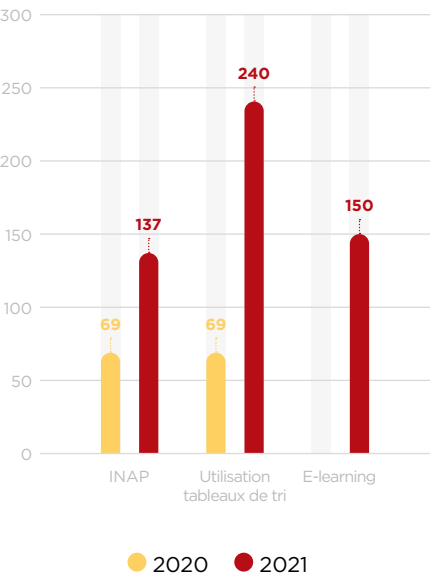
En dehors de la formation «Utilisation et mise en œuvre d'un tableau de tri», qui a été dispensée exclusivement en présentiel, l'ensemble des formations INAP ont été menées à distance en format webinaire. Cette adaptation a nécessité un travail assez conséquent, notamment pour la transposition des exercices pratiques dans un environnement virtuel. Cette nécessaire adaptation a toutefois présenté l'avantage d'accueillir davantage de participants.

Malgré ces nouveaux formats un peu moins conviviaux, ces formations rencontrent toujours un franc succès et les sessions ont très rapidement été complètes. Depuis la promulgation de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, le nombre de demandes en matière de formation est en constante augmentation. Le taux de satisfaction général de ces quatre formations a atteint, en 2021, un score tout à fait honorable, la grande majorité des participants étant satisfaits ou très satisfaits. Seule une personne a émis un avis peu satisfaisant. L'alternance entre parties théoriques et pratiques semble être appréciée par les stagiaires, ainsi que l'animation de la formation qui utilise divers moyens pédagogiques de manière dynamique.

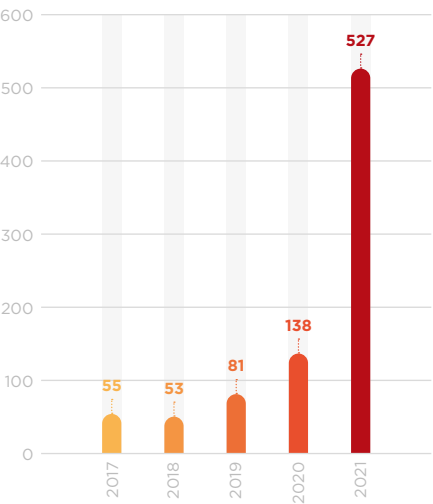
On remarque toujours une évolution du profil des participants pour les trois formations dispensées à l'INAP (initiation, versement et tableau de tri pour les régimes dérogatoires). Les stagiaires sont davantage concernés par les problématiques liées à l'archivage dans leurs institutions respectives, voire ont été récemment nommés délégués à l'archivage. Les retombées pratiques de ces formations constituent donc de sérieux atouts pour les aider à mettre en place une politique d'archivage au sein de leurs administrations. La date limite pour réaliser son tableau de tri se rapprochant (2025), les demandes de formation sur ce sujet provenant des régimes dérogatoires sont en augmentation. Dans ce contexte, il est possible d'organiser de nouvelles sessions autour d'une activité commune, sur demande.

Au cours de l'exercice 2021, un module de sensibilisation à la gestion des documents et des archives, en format e-learning, a été rendu disponible via le catalogue des formations de l'INAP. Ce module, réalisé en étroite collaboration avec l'INAP, est intégré au tronc commun de la formation initiale des agents de l'État, ce qui élargit considérablement notre public. Ce dispositif est primordial pour que les bases essentielles de ce domaine d'activité, qui touche in fine tout agent de l'État dans l'exercice de ses fonctions, soient diffusées.

Répartition personnes formées



Évolution du nombre de personnes formées par les ANLux



Du point de vue international, à noter également la dispense d'un cours en Master 2 dans le cadre du programme de formation continue en archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information des Universités de Berne et de Lausanne sur le thème de l'évaluation des archives publiques au Luxembourg.

Archivage numérique et digitalisation

› Participation au comité technique du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE)

Le SCCE a participé à 10 réunions techniques avec le CTIE dans le cadre du déploiement de HIVE [nouvelle Gestion électronique des documents (GED) proposée par l'État] et des problématiques d'interopérabilité et de préservation.

Dans le cadre des échanges réguliers avec le CTIE (comité technique), la réalisation d'un set minimal de métadonnées pouvant être utilisé dans les différentes phases du cycle de vie a été initiée. Ce set expérimental a été employé pour la GED HIVE et constitue une tentative d'amélioration de l'interopérabilité entre différents systèmes documentaires. Une contribution à l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS), dans le cadre de la position du Luxembourg pour la révision de l'ISO 23081 (métadonnées pour le records management), a réutilisé une partie de ce set.

› Projet TRI.ARC

Le SCCE a collaboré au projet TRI.ARC, en tant qu'expert métier, pour contribuer et valider les options de paramétrage de l'organisation des versements et des destructions d'archives de l'espace de conservation des archives intermédiaires dans la plateforme de préservation numérique à long terme, sous la responsabilité du CTIE, vers l'espace dédié aux archives définitives, sous la responsabilité des ANLux.

› Présentation d'une synthèse sur l'évaluation dans le domaine numérique

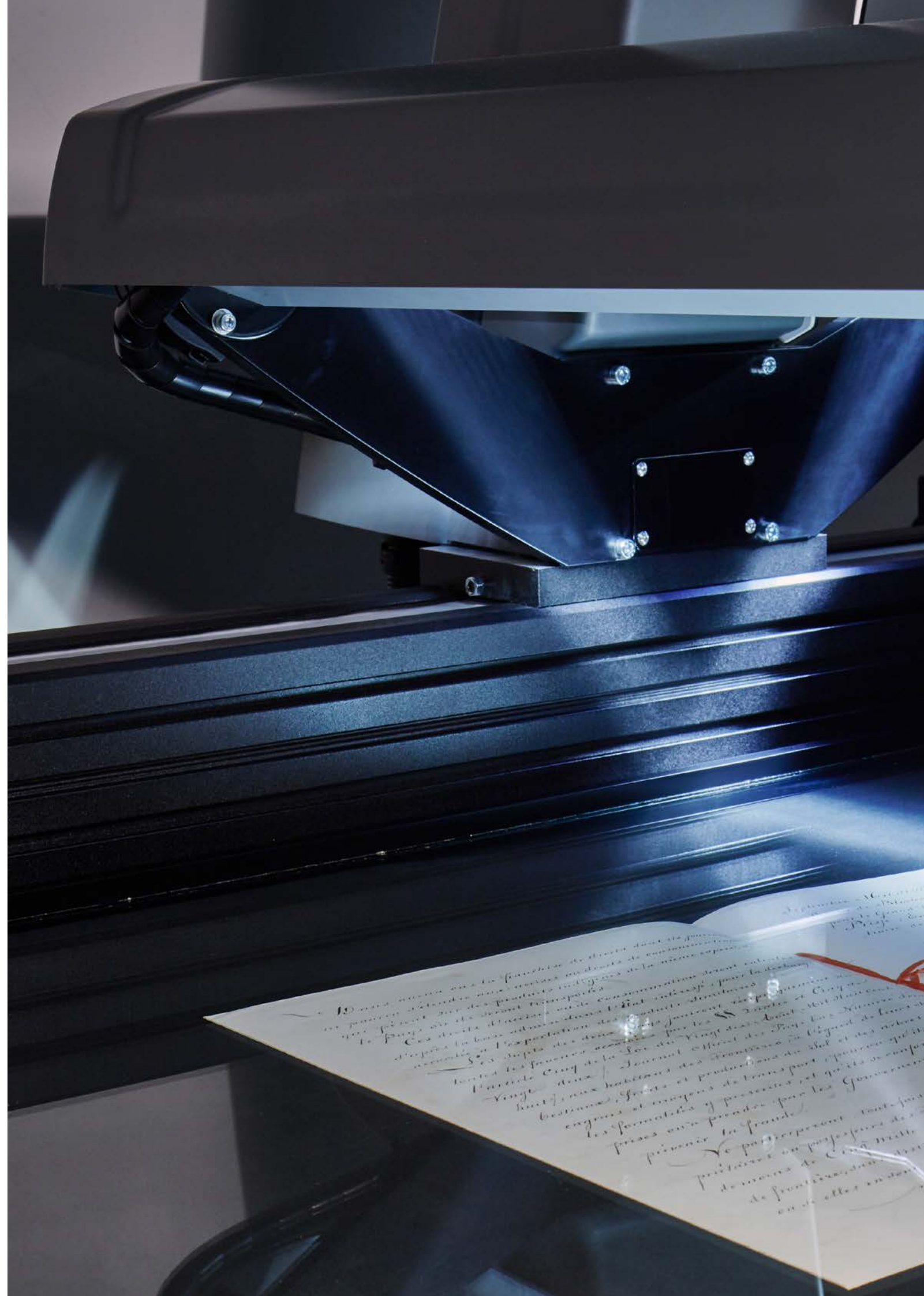
Bien qu'il y ait eu plusieurs participations à des webinaires professionnels en 2021, il est à retenir une présentation qui exposait les récents développements liés à la mise en œuvre du web sémantique, l'évaluation dans le domaine numérique et la mise en œuvre d'un portail d'accès aux chercheurs suite à un séminaire des Archives nationales du Portugal où le SCCE représentait la Direction des ANLux à l'European Archives Group/European Board of National Archivists. Cette présentation a été complétée par une comparaison avec les pratiques aux ANLux.

Réalisation de brochures d'information sur la gestion des archives

Plusieurs projets de fiches pratiques, initiés en 2021, sont actuellement en phase de finalisation. Ces fiches abordent des sujets intéressant principalement les délégués à l'archivage : mise en place d'une charte de nommage, réalisation d'un récolement, élaboration d'un plan de classement ou encore préparer un versement d'archives numériques.



◀ Photo de gauche: © ANLux
 ▶ Photo de droite: © Frank Weber



MISSION D'ENCADREMENT

Les articles 9 et 10 de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, assortis du règlement grand-ducal du 9 octobre 2019, confèrent aux ANLux une mission d'encadrement. Celle-ci est basée sur trois moyens d'action :

- Le contrôle de la gestion et de la conservation des archives publiques par le biais d'états des lieux,
- Le contrôle des destructions,
- La constitution d'un réseau des délégués.

Il est à noter que le détail de la mission d'encadrement est consultable dans le rapport annuel y relatif.

États des lieux

Les états des lieux se basent sur l'étude des moyens financiers, humains, matériels et techniques dédiés à l'archivage chez les producteurs et détenteurs d'archives publiques du régime général. Un archiviste du SCCE se rend sur place, afin de mener des entretiens sur la base d'un questionnaire préalablement transmis aux producteurs. Il procède également à une visite des lieux de stockage, et effectue des constatations documentées à l'aide de photographies.

La campagne d'états des lieux s'est poursuivie en 2021 : sur les 21 organismes étatiques contactés par courrier, 13 ont pu être visités. Deux archivistes du SCCE ont été impliqués dans cette mission. Il est à noter que certains organismes ont été visités plusieurs fois en raison de la multiplicité des lieux de stockage et des constats à effectuer.

Cette campagne met néanmoins en exergue un faible taux de retour de la part des administrations contactées, 10 organismes n'ayant pas donné suite au courrier d'invitation à participer à cet exercice.

Les organismes ayant fait l'objet d'un état des lieux en 2021 sont :

- L'Administration des douanes et accises
- L'Inspection du travail et des mines
- L'Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse
- Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
- Le ministère de la Fonction publique
- Le ministère de la Sécurité sociale
- Le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes
- Le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
- L'Office national de l'accueil
- L'Office national de l'enfance
- Le Service national d'action sociale/Office national d'inclusion sociale
- Le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires
- La Direction du contrôle financier

Un rapport de synthèse est rédigé suite à chaque état des lieux, devenant un vrai outil de travail pour les organismes et une base d'informations utiles pour les ANLux. En effet, ce rapport recense les points forts, les points sensibles en matière de gestion et de conservation des archives, et propose des axes d'amélioration et des solutions sur mesure, pour chaque organisme visité. Ce travail de rédaction et de transmission des rapports des états des lieux aux organismes visités sera finalisé au premier trimestre 2022.

Les états des lieux donnent une vision nationale des conditions de gestion des archives et facilitent l'émission de recommandations destinées à améliorer la gestion et la conservation des archives publiques. Jusqu'à présent, trois campagnes successives ont eu lieu, en 2019, 2020 et 2021.

Au total, 43 états des lieux ont été effectués depuis 2019.

Nombre d'états des lieux effectués



Les données recueillies permettent de confirmer des tendances observées lors des deux premières campagnes et de pointer des manques récurrents. Le SCCE adapte donc sa mission de conseil en conséquence.

Destruction d'archives publiques

Une hausse notable du nombre de notifications relatives à des demandes de destructions a été constatée en 2021, ce qui est un indicateur positif de la prise de conscience d'informer les ANLux sur les destructions d'archives publiques.

Selon l'article 4 (4) de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, les communes et établissements publics des communes sont tenus d'informer les ANLux en cas de destruction d'archives. Au cours de l'exercice 2021, 9 informations de destruction ont été adressées par différents services de la Ville de Luxembourg ainsi que par l'Office social de la capitale. Suite à des visites d'évaluation, aucune opposition à ces destructions n'a été formulée par les ANLux.

D'autres producteurs d'archives publiques, ministères et administrations, ont effectué des destructions avec l'accord des ANLux en 2021. Certains en conformité avec leur tableau de tri récemment signé, notamment pour le STATEC, le Haut-Commissariat à la protection nationale, le Service des sites et monuments nationaux ou encore le ministère d'État.

Ainsi, au cours de l'année 2021, 710,43 mètres linéaires d'archives ont été déclarés pour élimination par des producteurs d'archives publiques.

710,43 mètres linéaires d'archives ont été déclarés pour élimination en 2021.

N°identifiant de la destruction	Secteur	Nom de l'organisme	Volumétrie totale	Période
2021/0001	Étatique	MAEE - Ambassade du Luxembourg à Paris	2,75	1940-2014
2021/0002	Communal	Ville de Luxembourg	3,9	2006-2009
2021/0003	Communal	Ville de Luxembourg	2,9	2006-2010
2021/0004	Étatique	MAEE	30	2003-2011
2021/0005	Étatique	IFEN	17,8	1999-2015
2021/0006	Communal	Ville de Luxembourg	78	2006-2009
2021/0007	Communal	Ville de Luxembourg	6	1975-2019
2021/0008	Étatique	Ministère de la Culture	20,62	2003-2010
2021/0009	Étatique	ABP	86,25	1991-2010
2021/0010	Étatique	ADEM	3	>2016
2021/0011	Étatique	IFEN	7,9	2000-2018
2021/0012	Communal	Ville de Luxembourg	31,95	1903-2005
2021/0013	Étatique	STATEC	12	2005-2015
2021/0014	Étatique	MAEE	83,42	1957-2018
2021/0015	Étatique	HCPN	2,2	1960-2015
2021/0016	Étatique	SSMN	12	1978-2011
2021/0017	Étatique	Ministère de l'Intérieur	21	2008-2017
2021/0018	Communal	Ville de Luxembourg	7	2001-2017
2021/0019	Communal	Office social de la Ville de Luxembourg	23,4	1992-2015
2021/0020	Étatique	Ministère de l'Intérieur	11,5	2000-2017
2021/0021	Étatique	Ministère d'État	63	2001-2010
2021/0022	Étatique	MAEE - Ambassade à Paris	3	1991-1999
2021/0023	Communal	Ville de Luxembourg	0,8	1976-1984
2021/0024	Étatique	Ministère de la Fonction publique	9,9	2010-2015
2021/0025	Étatique	CGPO	98,88	1956-2017
2021/0026	Étatique	MNHN	31,01	1983-2019
2021/0027	Communal	Ville de Luxembourg	10	2001-2011
2021/0028	Étatique	Ministère de l'Intérieur	23,25	1945-2015
Totaux			710,43	

Réseau des délégués à l'archivage

La loi du 17 août 2018 relative à l'archivage ambitionne de constituer un réseau des délégués à l'archivage, réseau de professionnels de l'archivage, coordonné par les ANLux.

Un certain nombre de ministères et d'administrations ont été à nouveau invités à nommer leur(s) délégué(s) à l'archivage en 2021. À ce jour, 87 ont officiellement nommé un ou plusieurs délégués à l'archivage. Leur nombre s'élève à 102 en janvier 2022. 22 administrations et ministères doivent encore nommer leurs délégués. Par défaut, c'est le chef d'administration qui assume cette responsabilité.

Tout au long de l'année 2021, des communications régulières (recommandations, mises à jour de procédures) ont été menées auprès des délégués à l'archivage. Des conseils ont notamment été donnés sur la marche à suivre en cas de sinistre, suite aux inondations de l'été dernier. Une plateforme SharePoint a été mise en place afin de faciliter le partage et la diffusion d'informations auprès des délégués. L'objectif de cet outil de communication est de mettre à disposition les procédures des ANLux mais également de dispenser des conseils en matière de gestion des archives courantes et intermédiaires.

L'animation du réseau a également été renforcée avec la tenue de deux sessions de workshops, à l'automne, sur la préparation des archives numériques. Le workshop consiste en une session de travail d'une demi-journée au cours de laquelle l'équipe des ANLux présente un sujet en lien avec les préoccupations des délégués et invite les participants à intervenir et faire part de leur attentes et retours d'expériences sur le sujet.

L'exercice 2022 vise à poursuivre ces différentes initiatives et à accroître la fréquence et la variété des sessions de workshop.



^ Photo ci-dessus: © Joe Goergen

04 | Les dons et dépôts

La loi relative à l'archivage, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, prévoit que les ANLux peuvent accepter des archives privées (chapitre VIII – article 13). Les archives privées qui entrent dans les collections des instituts culturels par don, legs ou acquisition, sont imprescriptibles, inaliénables et insaisissables.

Pour chaque don ou dépôt d'archives privées auprès des instituts culturels est conclu un contrat déterminant les conditions du transfert, de communication, de reproduction et de publication de ces archives.

Le don, le legs et l'acquisition d'archives privées impliquent la transmission de la responsabilité du traitement des archives privées y compris des données à caractère personnel. La responsabilité en cas de dépôt est réglée par contrat entre le déposant et le dépositaire des archives privées.

Archives privées reçues en 2021:

- Max Schmitz
- Pit Kohl
- Gaston Goebel
- Joseph Michel Weis (Djuna Bernard)
- Chantal Leib
- Tom Hansen
- Harmonie Wiltz
- CDMH
- Jacques Felgen
- Aimé Knepper
- Plusieurs syndicats de chasse
- Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman
- Un certain nombre de dons et dépôts dont le déposant / donateur ne veut pas être cité nommément.

*Les Archives
nationales peuvent
accepter des
dépôts, dons ou
legs d'archives
privées.*

Photo de droite: © Joe Goergen >



05 | Les inventaires

Les fonds suivants ont fait l'objet de travaux :

Section ancienne

- Récolement, inventaire, reconditionnement et mise en ligne de l'inventaire du fonds de Gerlache de la Section historique (SHL-Abt14-07) en février 2021.
- Finalisation du récolement, inventaire, reconditionnement du fonds de Betzdorf (A-LXV), la mise en ligne de l'inventaire du fonds a été reportée à février 2022.
- Informatisation d'un répertoire de notaires de l'Ancien Régime de Nicolas van Werveke.
- Début du récolement, inventaire et reconditionnement du fonds de Saint-Maximin (A-XLV).



^ Photo ci-dessus : © Capsule - Pierre Matgé
< Photo de gauche : © Capsule - Pierre Matgé

Section moderne

- Fin de l'inventariage détaillé du fonds général des cartes et plans (cotes P) et de la collection des cartes et plans issus des fonds anciens et modernes (cotes CP-A, -B, -C, -D, -E).
- Inventorisation des plans historiques en provenance de l'Administration des bâtiments publics.
- Poursuite des travaux d'inventorisation du fonds Blochausen récupéré au château de Birtrange.

Section économique

- Inventorisation et mise en ligne du fonds Commerce et Industrie
- Inventorisation et numérisation du fonds Inspection des Mines
- Inventorisation, numérisation et mise en ligne des plans du fonds des Chemins de fer

Section contemporaine

Ont été mis en ligne les fonds suivants :

- Travail et prévoyance sociale (retravaillé)
- Fonds Harf-Cahen
- Travaux publics



^ Photo ci-dessus - 1: © Joe Goergen - 2: © ANLux - 3: © Capsule - Pierre Matgé

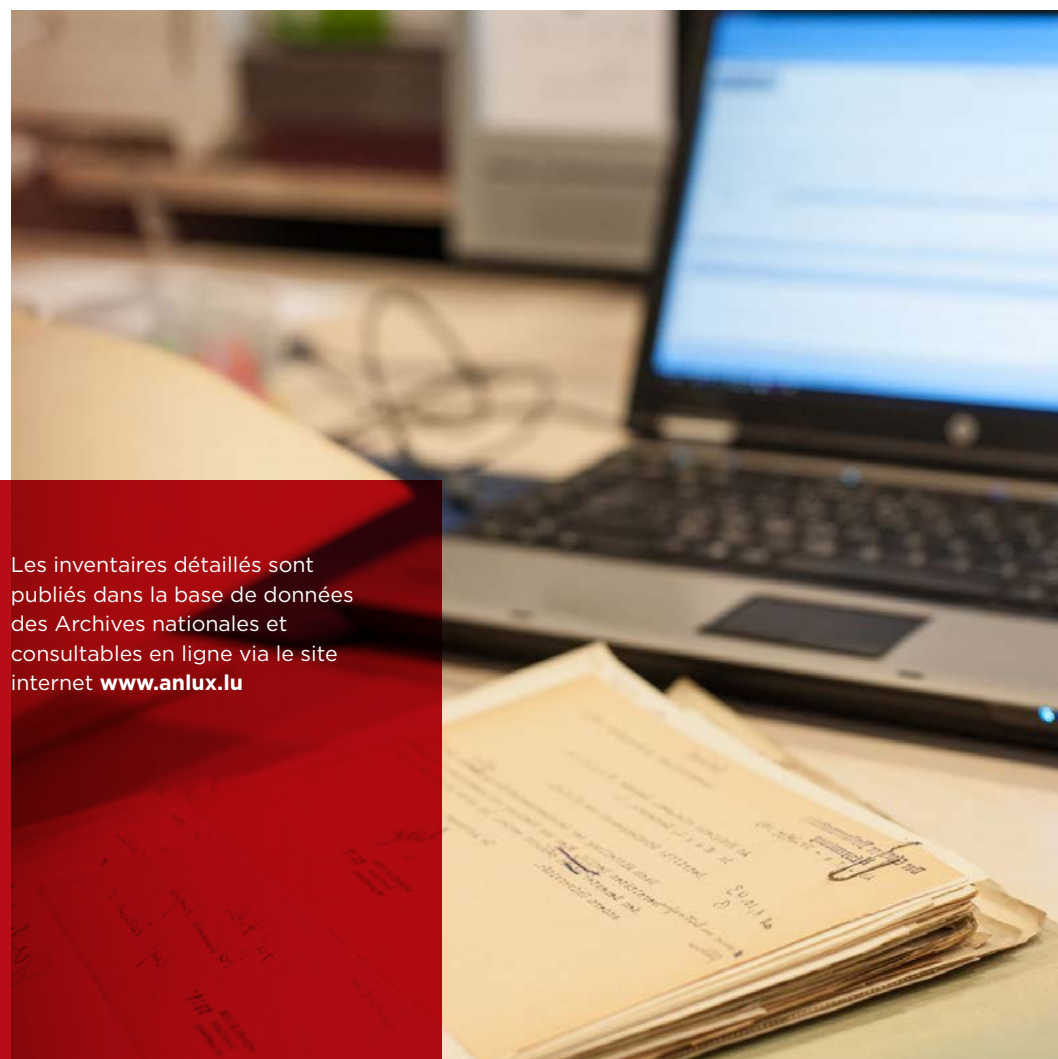
Les travaux d'inventorisation ont été poursuivis sur les fonds suivants :

- Maison d'enfance de l'État
- Benelux
- LSAP
- Guy Hansen
- Dommages de guerre
- Office de la reconstruction
- État civil
- TALPROJEU (finalisé, en attente d'import dans Scope)

Les membres de la Section contemporaine inventorient aussi sur demande des dossiers principalement issus des fonds Police des étrangers, Épuration, Cours et tribunaux. Aussi continuent-ils à adapter les délais de protection aux nouveaux délais de protection déterminés dans la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage (« vérification délais »).

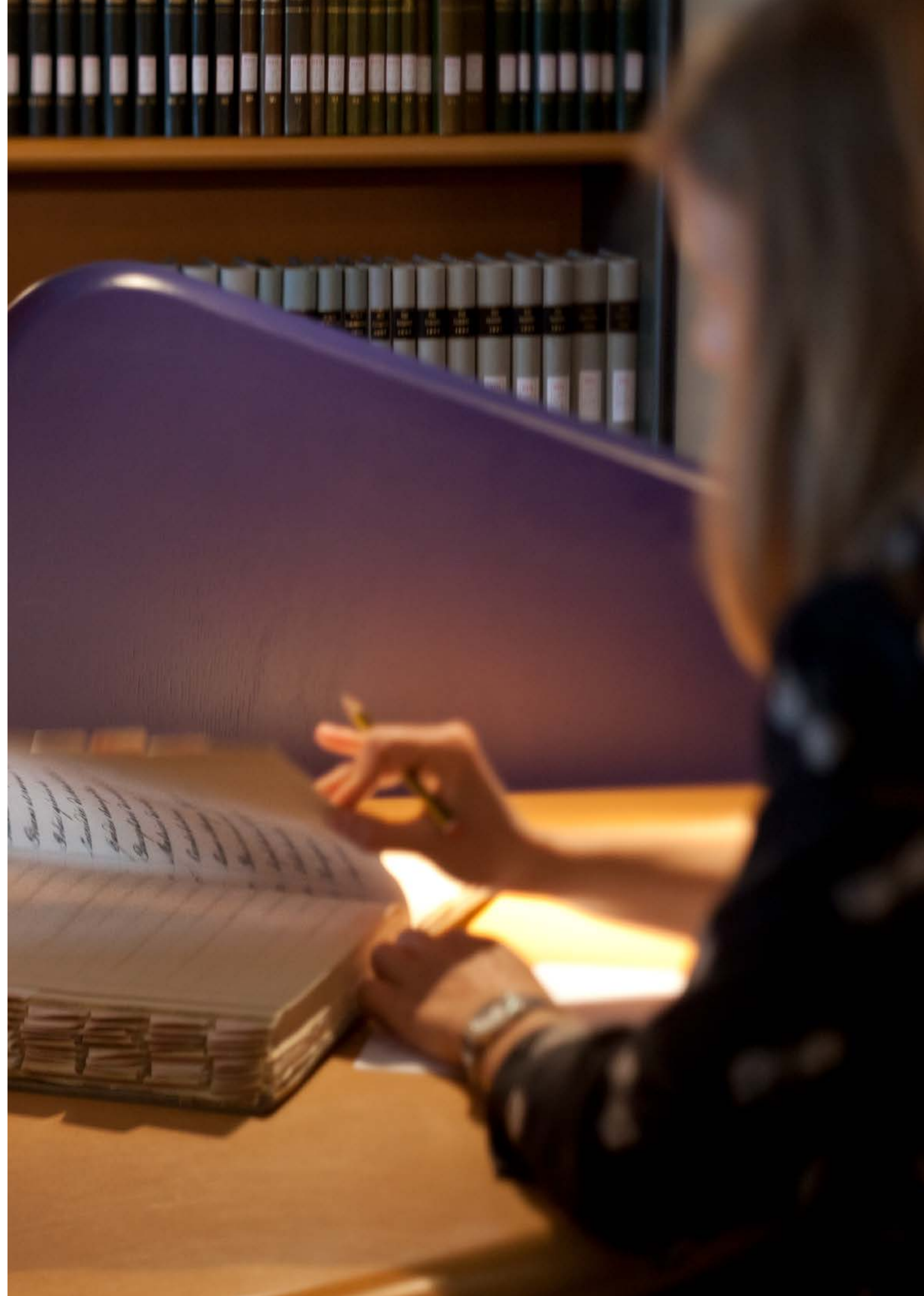
Les préparatifs en vue de la mise en ligne de la première série d'inventaires ont été entrepris de sorte que cette opération puisse se dérouler en janvier 2022.

Les ANLux ont aussi reçu un accès à distance à la base de données de Bad Arolsen.



Les inventaires détaillés sont publiés dans la base de données des Archives nationales et consultables en ligne via le site internet www.anlux.lu

^ Photo ci-dessus: © Joe Goergen
> Photo de droite: © Fabrizio Maltese

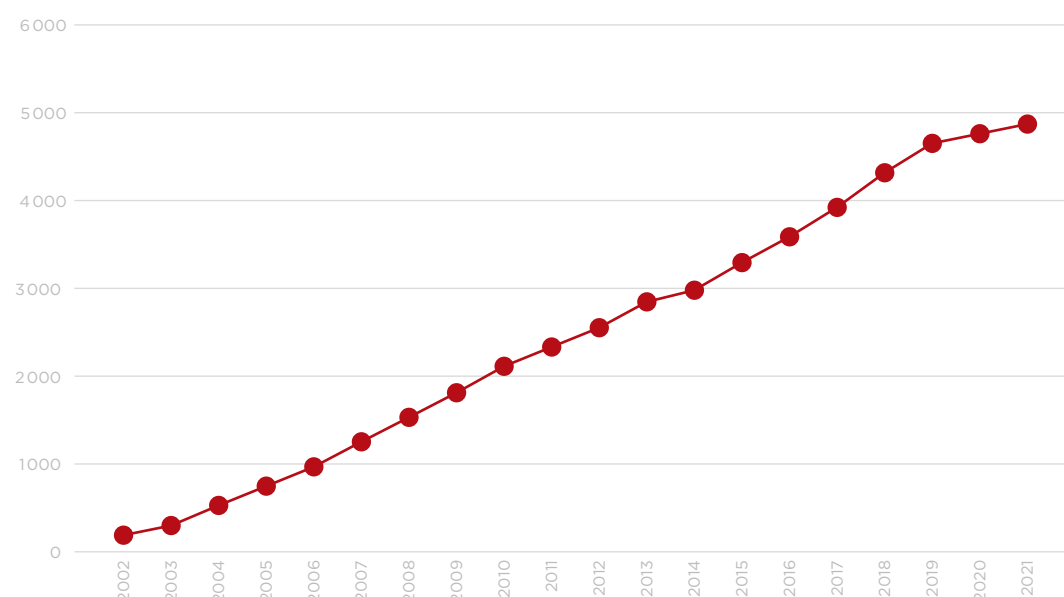


06 | Les lecteurs des Archives nationales

Le service aux lecteurs a été fortement impacté en 2021 par la crise liée à la pandémie Covid-19. Suite aux différentes décisions prises par le Conseil de gouvernement concernant les mesures sanitaires, les salles de lecture des ANLux n'étaient accessibles que sur rendez-vous. Les ANLux ont essayé de répondre aux besoins des lecteurs par un service à distance, surtout pour les recherches en généalogie.

Au courant de l'année 2021, les ANLux ont accueilli 116 nouveaux lecteurs. En tout, et malgré les restrictions de la pandémie, 7 491 unités ont été commandées.

Évolution du nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux Archives nationales



Le Service généalogique

Les responsables du Service généalogique guident et soutiennent les lecteurs dans leurs recherches et transmettent bon nombre de copies d'actes. En 2021, 525 demandes relatives à la généalogie, des recherches d'actes et l'utilisation de l'état civil en ligne ont été traitées soit par téléphone, soit par écrit.

Le conseil scientifique aux lecteurs

La Section contemporaine a été saisie de 5 598 demandes de recherche, d'information, de reproduction, de don/dépôt, de prêt de documents, de demandes de dérogation de consultation et/ou de reproduction ainsi que de demandes privées de conseil en matière d'archivage au cours de l'année 2021.

07 | La protection des biens culturels

Les ANLux sont confrontées à un certain nombre de documents qui ont été endommagés au cours des temps et qui nécessitent une restauration pour être à nouveau mis en consultation.

Les grands projets de restauration sont réalisés par des entreprises spécialisées en Allemagne et en France :

- Restauration et reconditionnement de 21 liasses des budgets et comptes communaux en provenance du ministère de l'Intérieur.
- Restauration et reconditionnement d'une liasse du Conseil provincial.
- Réalisation de 31 petits projets de restauration dans l'atelier des ANLux.



31 petits projets de restauration ont été réalisés dans l'atelier des ANLux.

^ Photo ci-dessus : © Joe Goergen

08 | La bibliothèque

Le nombre de livres de la bibliothèque historique des ANLux est évalué pour l'instant à 31 724 volumes, dont 25 302 (à savoir environ 79 %) sont répertoriés dans le catalogue collectif «bibnet.lu» de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL).

En ce qui concerne la politique d'acquisition pour la bibliothèque historique, les ANLux jugent indispensable de mettre à disposition des lecteurs tout livre de référence utile à la compréhension des documents d'archives y conservés. Pour l'année 2021, la bibliothèque a été augmentée de 81 livres et de 113 numéros de périodiques.

La collection des périodiques comporte actuellement 148 titres de périodiques étrangers et 155 titres de périodiques luxembourgeois.

Pour l'année 2021, la bibliothèque des ANLux compte 46 nouvelles inscriptions de lecteurs et une consultation de 245 livres.

Nombre de prêts

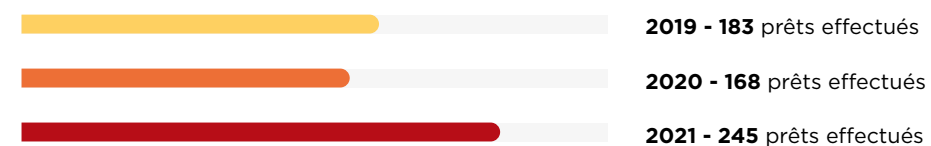


Photo de droite: © Joe Goergen >



Les archives de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal

Le fonds des manuscrits de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal est conservé aux ANLux. Il se compose essentiellement de chartes, chroniques, contrats de notaire et de documents divers. Le total des pièces est estimé à environ 52 000 documents originaux et copies anciennes qui concernent surtout l'histoire des familles et des localités. Ils constituent un élément précieux et important pour l'écriture de l'histoire de notre pays et viennent compléter de façon utile les fonds des ANLux.

Durant l'année 2021, 7 demandes ont été traitées.

L'idée de donner un renouveau à la collection des manuscrits de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal a été à l'origine du projet de numérisation et de mise en ligne des manuscrits de l'«Abteilung 15». Entamé dès 2016 par les ANLux, avec le support de la Section historique, le projet a bien progressé. Cette collection, qui comporte actuellement 633 manuscrits originaux, conserve du manuscrit médiéval au cahier de notes d'érudits du 19^e siècle un patrimoine écrit d'une richesse incroyable.

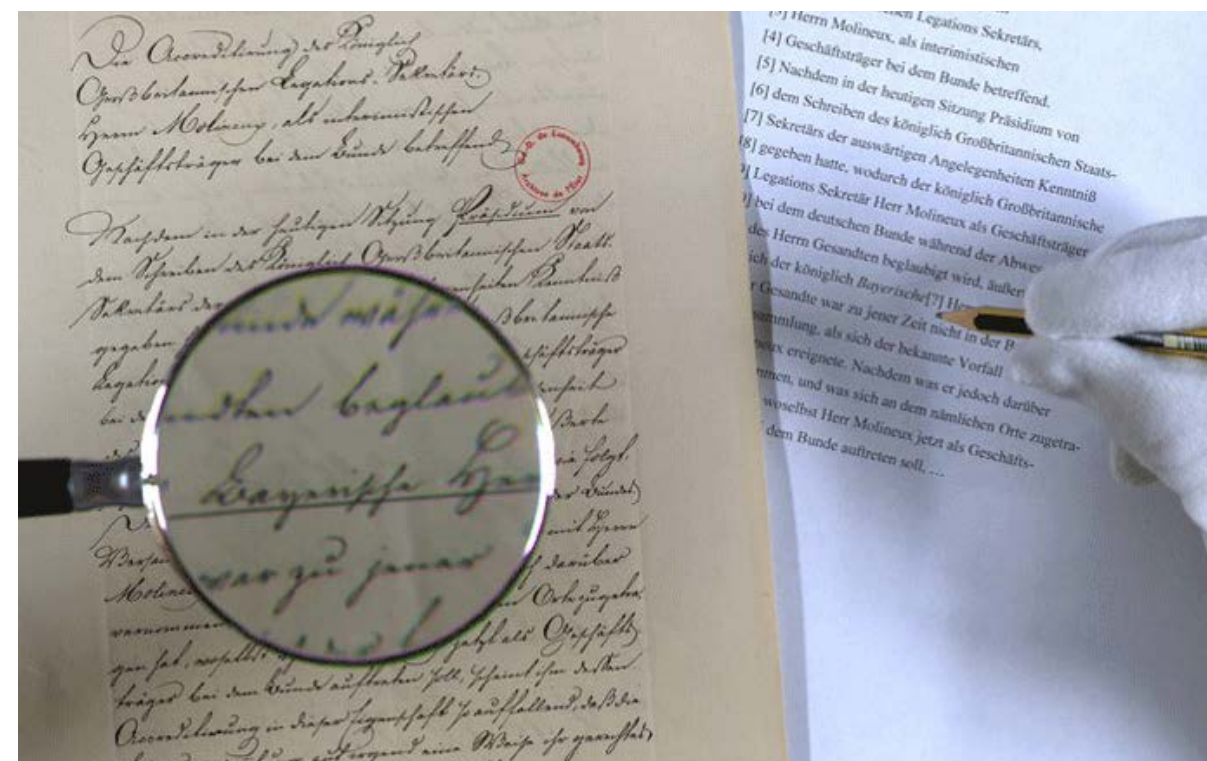
Jusque-là accessible uniquement sur microfilms grâce à l'inventaire publié par Nicolas van Werveke dans les Publications de la Section historique et diverses listes dactylographiées, cette collection sera consultable en ligne et inventoriée en détail à partir de l'année 2021. La présentation du projet de numérisation des documents de ce fonds, initialement programmée pour le 22 avril 2020 n'a pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire. C'est finalement en 2021, que les ANLux ont pu organiser un cycle de conférences virtuelles intitulé «Du codex au pdf. La collection des manuscrits de la Section historique en ligne» pour présenter ce fonds au grand public. Les conférences ont eu lieu les 10, 17 et 24 mars.



^ Photo ci-dessus: © ANLux

En 2021 les ANLux ont organisé un cycle de conférences pour présenter le fonds des manuscrits de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal.

L'éducation permanente et la valorisation des collections



^ Photo ci-dessus: © ANLux

Visites guidées

Afin de sensibiliser un public plus large aux missions des ANLux et au patrimoine y conservé, les ANLux proposent des visites guidées gratuites à travers leurs dépôts et leurs expositions temporaires.

Nombre total des personnes ayant visité les ANLux en 2021: 366 personnes

Ce chiffre était nettement plus bas qu'avant mars 2020 dû aux mesures mises en place par le gouvernement afin de limiter et ralentir la diffusion du Covid-19. Les visites guidées des dépôts ont été suspendues vu l'impossibilité d'y accueillir des groupes de visiteurs dans le respect des mesures de distanciation en vigueur, sauf pour les groupes scolaires. Les groupes pouvant participer aux visites guidées des expositions étaient limités à 9 personnes par groupe.

Cours de paléographie

Les ANLux ont organisé un cours de paléographie allemande en ligne (4 juin – 2 juillet 2021).

Expositions

Les ANLux ont organisé les expositions suivantes dans leurs locaux :

- › **26 novembre 2020 au 31 juillet 2021:** Exposition « 75 Joer Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte – Une histoire de solidarité ». Cette exposition, réalisée en partenariat avec l'Œuvre à l'occasion de son 75^e anniversaire, a retracé l'histoire de cette institution en se penchant sur sa naissance et ses principaux engagements dans le contexte de la reconstruction du pays après 1945 – dont la création de la Loterie Nationale – et en présentant ses activités actuelles à travers différents projets représentatifs financés par elle. L'exposition était placée sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. S.A.R. le Grand-Duc a visité l'exposition le 25 mars 2021. L'exposition qui devait initialement durer jusqu'en avril a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2021.
- › **30 septembre 2021 au 30 avril 2022:** Exposition « Derniers Feux – Yvon Lambert ». L'extinction du dernier haut-fourneau de l'usine sidérurgique d'Arbed Esch-Belval en 1997 marque la fin d'une époque importante dans l'histoire industrielle du Luxembourg. L'exposition photographique « Derniers Feux » permet de revivre ce moment historique à travers l'œil de l'artiste photographe Yvon Lambert. En août 1997, Yvon Lambert a capturé les derniers moments d'activité du Haut-Fourneau B avant que celui-ci n'ait été définitivement éteint. Avec sa série de photographies en noir et blanc, véritable monument à la mémoire du monde disparu des hauts-fourneaux et usines sidérurgiques du Luxembourg, Yvon Lambert préserve de l'oubli cette partie de l'histoire et du patrimoine du pays tout en rendant hommage à la vie et au travail des hommes qui en furent les acteurs. Manifestation organisée dans le cadre du Mois européen de la photographie et des Journées européennes du patrimoine 2021.
- › **Préparation d'un projet d'exposition cross-médiatique** avec les responsables de la Chambre des Députés à l'occasion du 175^e anniversaire de la Constitution de 1848 célébré en 2023.

Les Archives nationales ont participé aux expositions suivantes :

- Exposition permanente et exposition « Légionnaires » au Musée Dräi Eechelen
- « Gleeft dat net...! Verschwörungstheorien, früher und heute » du 26 mars 2021 au 16 janvier 2022 au Lëtzebuerg City Museum
- « Unser Land. 75 Jahre Nordrhein-Westfalen » (Stiftung Haus der Geschichte Nordrhein-Westfalen, Düsseldorf)



^ Photo ci-dessus: © Keven Erickson
 < Photo de gauche: © Yvon Lambert
 > Photo de droite: © Keven Erickson



Activités en ligne

À travers leur site et/ou leur page Facebook, les ANLux informent sur leurs services et leurs activités, donnent accès à leur moteur de recherche ainsi qu'à leurs documents numérisés.

› Le site web www.anlux.lu:

Nombre de pages vues: 121 005 pages (-20,6 % par rapport à 2020)

Nombre de visiteurs uniques: 26 593 personnes (-11,2 % par rapport à 2020)

› Le moteur de recherche en ligne **Query**:

Nombre de pages vues: 1 291 160 pages (-5,4 % par rapport à 2020)

Nombre de visiteurs uniques: 28 483 personnes (+22 % par rapport à 2020)

› Le compte Facebook des ANLux:

Nombre de personnes suivant les activités des ANLux sur Facebook: 3 123 personnes (+6 % par rapport à 2020)

› La newsletter:

À travers leur newsletter «archinews», les ANLux informent par courriel sur leurs expositions, leurs conférences, les nouvelles mises en ligne de documents historiques ou autres événements importants autour des ANLux. En 2021, 8 newsletters ont été diffusées. 1 915 personnes y étaient inscrites.

Colloques et conférences

Comme de nombreuses autres institutions culturelles, les ANLux ont dû s'adapter tout au long de l'année 2021 à la situation liée à la pandémie du Covid-19. Les activités suivantes ont néanmoins pu avoir lieu dans le respect des mesures sanitaires en vigueur:

› Cycle de conférences «Du codex au pdf – La collection des manuscrits de la Section historique en ligne»:

Dans le cadre de la mise en ligne des copies numériques des manuscrits de la collection de la Section historique, les ANLux et la Section historique de l'Institut Grand-Ducal ont organisé en mars 2021 un cycle de conférences. Il s'agissait de trois conférences tenues en ligne par trois orateurs qui ont mené des recherches grâce à cette collection, inventoriée en détail. Ces conférences ont permis au grand public de découvrir sous sa nouvelle forme numérique cette collection de manuscrits exceptionnelle et sa grande plus-value pour la recherche historique. La collection, qui comporte actuellement 633 manuscrits originaux, conserve du manuscrit médiéval au cahier de notes d'érudits du 19^e siècle un patrimoine écrit d'une richesse incroyable.



◀ Photo de gauche: © ANLux

› À l'occasion de la Journée internationale des archives, le 9 juin 2021, les ANLux ont organisé, en partenariat avec le Veräin vun de Lëtzebuurger Archivisten (VLA) une série de manifestations:

- En partenariat avec le VLA, la conférence en ligne du Dr. Haim Gertner de Yad Vashem intitulée «Technology in the Service of Remembrance: Yad Vashem's Search for the Six Million Victim's Names», le 9 juin 2021.
- La 10^e Journée des archivistes en ligne, le 11 juin 2021. Cette édition était consacrée au thème «Les archives comme base des sociétés du savoir».
- Deux visites guidées de l'exposition «75 Joer Œuvre» les 5 et 19 juin 2021.
- Un défi en ligne dans le cadre du projet *crowdsourcing* «Fuersch mat un eiser Geschicht».

› Participation à des colloques, formations et webinaires concernant surtout les nouvelles technologies:

- Elements of AI
- Building AI
- L'accessibilité numérique à toutes les étapes d'un projet
- Digitalisierungsinitiative 2021 (en total quatre webinaires)
- OCR improvements through machine learning methods and the impact on the long term preservation of digitized content

Projets scientifiques

Suite du projet commun entre l'Université du Luxembourg/Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C²DH) d'une part et l'État du Grand-Duché de Luxembourg, l'administration judiciaire, la Cour supérieure de justice, les juridictions administratives et les ANLux d'autre part, portant sur la réalisation d'une étude sur l'histoire de la justice luxembourgeoise.

Les Archives nationales ont aussi participé à différents comités scientifiques tel que:

- Warlux,
- Histoire de la justice,
- Ancien Musée national de la Résistance, actuel Musée national de la Résistance et des Droits Humains.

Le projet «Terres rouges – Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise»

Le projet «Terres rouges» est consacré à la mise en valeur des sources archivistiques relatives à l'industrie du fer des 19^e et 20^e siècles, un secteur clé de l'économie nationale. Actuellement le projet fonctionne au moyen de décharges accordées par le ministère de l'Éducation nationale à quatre chercheurs. Chacun des quatre chercheurs a poursuivi en 2021 des fouilles et travaux archivistiques:

- Recherches en vue de la rédaction future d'une contribution consacrée aux desseins de l'Arbed de se lancer dans l'industrie des carburants (liquéfaction des charbons suivant le procédé Bergius).
- Transcriptions des interviews essentiellement d'anciens ingénieurs actifs dans la métallurgie. Grâce à des informations extraites de cette base de données orales, et complétées par diverses sources écrites, plusieurs fiches biographiques nouvelles ont pu être élaborées et des fiches existantes complétées.
- Dépouillement et transcription d'une grande partie du volumineux livre de correspondance de la société sidérurgique luxembourgeoise «Metz & Cie», lequel couvre la période 1856-1860, période charnière dans l'histoire sidérurgique du Grand-Duché, puisqu'elle marque le passage progressif des hauts-fourneaux au charbon de bois à des fourneaux fonctionnant au coke.

- Ce travail a été complété par le dépouillement et la transcription des livres de correspondance de la « Société Metz & Cie » couvrant la période 1866-1884. Ces documents sont également consultables aux ANLux.
- Rédaction d'un texte portant sur l'évolution de la sidérurgie du temps de l'appartenance du Grand-Duché au département des Forêts entre 1795 et 1814 (équipement des forges ; innovations techniques dans la fabrication des fontes et dans le traitement des fers ; matières premières nécessaires au fonctionnement des forges ; catalogue des produits écoulés sur le marché, flux commerciaux à travers les vicissitudes politiques et économiques du moment). Il est prévu de le publier dans un des prochains volumes de la Collection *Terres Rouges, histoire de la sidérurgie luxembourgeoise*.

En dehors des décharges proprement dites, Charles Barthel a pour sa part rédigé deux contributions écrites, dont la première est un article d'une vingtaine de pages sur *Europas Eisenindustrielle und die EGKS (1950-1967)* destiné à une publication éditée par Christian Bremen de la RWTH-Aachen en hommage au professeur Klaus Schwabe, et la deuxième consiste en une notice sur le « Club des sidérurgistes / Eurofer » à paraître au Dictionnaire historique de la sidérurgie française édité par Philippe Mioche, professeur émérite à l'Université de Marseille-Aix-en-Provence. Le restant de l'année a été consacré à la clôture des travaux de recherche relatifs à une étude approfondie de la formation du groupe sidérurgique de l'Arbed entre 1904/05 et 1911, de sorte que la rédaction de l'ouvrage (à paraître sous forme du volume n°7 de la collection *Terres Rouges*) pourra sans doute être achevée à la fin de l'année prochaine.

Autres activités

- Participation à l'édition 2021 des « Walfer Bicherdeeg » les 20 et 21 novembre 2021.
- Contribution du chapitre « Les conscrits du département des Forêts de la classe de 1812 » dans la monographie portant sur l'Histoire militaire du Grand-Duché de Luxembourg.
- Contribution du chapitre « Les archives du tribunal criminel du département des Forêts et leur exploitation en matière de jugements pour le Luxembourg (1795-1810) » dans la monographie portant sur l'Histoire de la Justice au Luxembourg (1795 à nos jours).
- Participation au projet international « E-learning-Modul Notfallprävention » (autres partenaires : LVR-AVZ, Landesarchiv des Saarlandes).
- Participation au projet « Plan d'urgence national » - réunion de concertation avec le ministère de la Culture.
- Préparation d'une contribution à l'ouvrage collectif *Ons zerschloen Dierfer – Der Wiederaufbau Luxemburgs 1944-1960*, édité par Louise Debugne, Olivier Felgen et Benoît Niederkorn du Musée National d'Histoire Militaire (MNHM). L'article d'une quinzaine de pages porte le titre : « Mais dans le malheur même, il est des réconforts – L'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et l'aide prodiguée aux victimes de la guerre » – à paraître.
- Publication, sur le site du Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale, d'un rapport composé en juin 1942 par le chef de bureau du consistoire israélite à Luxembourg à l'intention du gouvernement en exil. Le document est accompagné d'un commentaire analytique et critique (« Un homme de second plan, mais un témoin de tout premier choix : Sigismond Leib et le rapport sur le sort des juifs au Luxembourg, juin 1942 »)³.
- Rédaction du texte d'accompagnement pour le *Year of Rail* sur le Archives Portal Europe Blog⁴. La contribution traite des débuts de l'aventure ferroviaire au Grand-Duché de Luxembourg et sert de support à une sélection de documents iconographiques des ANLux, comme un dessin de la gare de Luxembourg ou une carte géographique de la plus grande extension des chemins de fer du pays.
- Préparation d'une contribution au colloque *Le Traité de Francfort (1871) et l'ordre européen (1871-1878)* organisé par Sylvain Schirmann au CARDO de l'École des sciences po de l'Université de Strasbourg (14-15 Octobre 2021). La présentation examinait les implications du traité de Francfort sur l'exploitation du réseau ferré Guillaume-Luxembourg et les suites diplomatico-économiques de l'intervention du chancelier allemand Otto von Bismarck (Une « histoire du pot de terre contre le pot de fer » ? La défense du Grand-Duché de Luxembourg contre l'impérialisme économique allemand, 1870-1918) – à paraître.
- Préparation d'une contribution pour le *Forschungskolloquium am Lehrstuhl für Wirtschafts- und Sozialgeschichte* organisé par Werner Plumpe et Ralf Banken au Historisches Seminar de la Goethe-Universität Frankfurt-am-Main. Le thème de la conférence porte sur le Grand-Duché de Luxembourg au sein du Zollverein allemand (la manifestation a été reportée en raison du Covid).

Numérisation et e-archives



Il est absolument essentiel que la politique des archives s'appuie davantage sur le développement des nouvelles technologies de la communication. À cet effet, les efforts entamés par les ANLux ont été poursuivis pour préparer la numérisation et la mise en ligne progressive des fonds d'archives, adapter les infrastructures existantes aux besoins et mettre en place une plateforme d'archivage électronique pour l'ensemble des administrations de l'État.



^ Photo ci-dessus : © Frank Weber
 < Photo de gauche : © Frank Weber

< ³ <https://cm2gm.lu/wp-content/uploads/2021/12/5.1.-Leib-Sigismond-Un-homme-de-second-plan-mais-un-te%CC%81moin-de-tout-premier-choix-Sigismond-Leib-et-le-rapport-sur-le-sort-des-juifs-au-Luxembourg-juin-1942-Intro-par-Barthel-Charles-2021.pdf>

⁴ <https://archivesportaleurope.blog/2021/03/01/apyearofrail-celebrating-rail-travel-in-history/#LUXEMBOURG>

Mise en œuvre du plan stratégique pluriannuel des projets de numérisation

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de numérisation, il convient de mentionner les projets suivants :

- › **Clôture du projet d'indexation collaborative des ANLux « Fuersch mat un eiser Geschicht »** portant sur l'annotation de 19 registres comportant les tableaux généraux des conscrits du département des Forêts (1798-1814).



^ Photo ci-dessus: ANLux, B-08
› Photo de droite: ANLux, SHL-Abt15-0380

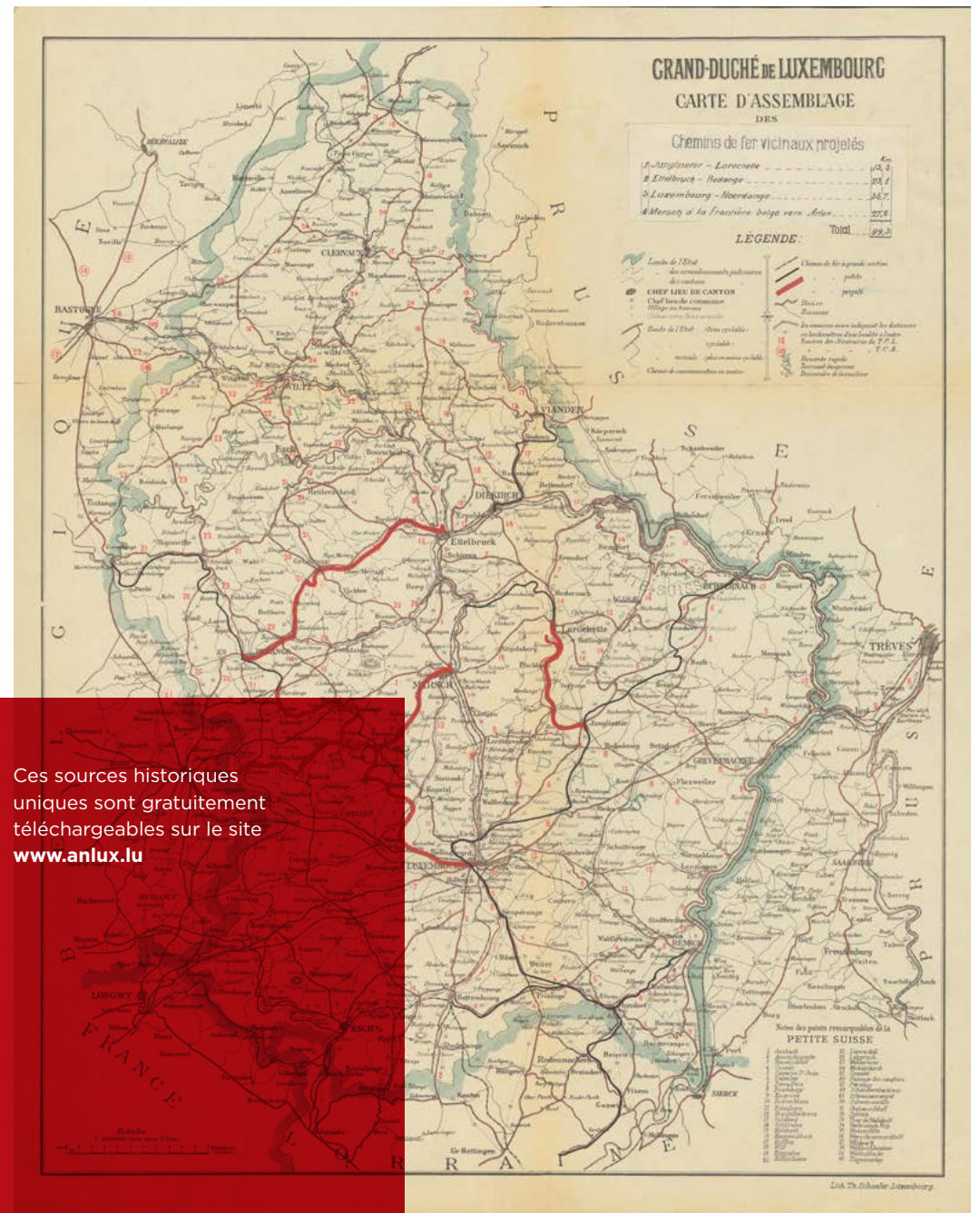
- › **Numérisation d'une partie des registres de la milice nationale issus du régime des Pays-Bas.**
- › **Mise en ligne du projet de numérisation et de description scientifique des manuscrits de l'Abt. 15 de la Section historique de l'Institut grand-ducal.** Cette collection, qui comporte actuellement 633 manuscrits originaux, conserve du manuscrit médiéval au cahier de notes d'érudits du 19^e siècle un patrimoine écrit d'une richesse incroyable.
- › **Projet « Transcribus.lu »/« Clavis » :**
Transcription manuelle de la *Ground Truth*, numérisation des documents du jeu de contrôle, entraînement du modèle, reconnaissance automatique par l'intelligence artificielle ; analyse des résultats par un expert externe ; création d'un vidéo de présentation des différentes étapes du projet et pour le porteur de projet.
- › **Projet de numérisation « Inspection des Mines » :**
Finalisation de la numérisation du fonds, contrôle qualité et documentation des erreurs dans l'inventaire et dans les scans, post-traitement et corrections manuelles, corrections de l'inventaire dans Scope.
- › **Projet de numérisation « État civil 1921 » :**
Préparation de 93 registres déjà versés et versement de 12 registres additionnels par les tribunaux, inventarisation dans Scope, vérification des délais de protection, définition des cas spéciaux et des exigences pour la numérisation, rédaction du cahier des charges, sélection d'un prestataire pour la numérisation.
- › **Projet de numérisation « Benelux » :**
Préparation des documents d'une série du fonds (11 m) en vue de leur numérisation, rédaction du cahier des charges, appel d'offre et analyse des retours, numérisation externe et contrôle qualité des livrables de la phase de test. Préparation et inventarisation de la suite du fonds (200 m).

› Projet de numérisation « Conseil d'État » :

Analyse et définition des paramètres du projet, formation de l'agent du Conseil d'État au déroulement d'un projet de numérisation et encadrement pendant la préparation et inventarisation du fonds. (en cours)

› Projet de numérisation « YearsOfRail » :

Analyse de l'envergure du projet, numérisation des 180 plans avec l'aide et par du matériel de la BnL, contrôle qualité et post-traitement des images ; mise en ligne de l'inventaire avec les documents numérisés sur Query et le portail « Archives Portal Europe » ; en relation avec la publication d'un article, une mise en ligne supplémentaire du fonds « Travaux publics » au portail « Archives Portal Europe » a été réalisée. (finalisé)



Ces sources historiques
uniques sont gratuitement
téléchargeables sur le site
www.anlux.lu

^ Photo ci-dessus: ANLux, TPR-03782



Élaboration d'un projet d'archivage électronique à long terme

Le projet de plateforme de préservation numérique à long terme a été démarré en 2010 par le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), la BnL et les ANLux pour mettre en place une plateforme mutualisée permettant d'assurer la conservation de longue durée de documents numériques.

En 2021, les étapes suivantes ont été réalisées :

› **Projet « TRI.ARC » :**

Analyse détaillée des besoins des processus de destruction et de versement dans le respect des obligations légales et des standards internationaux pertinents, conception de l'architecture des interfaces, développement d'une première version des points de terminaison de l'API et du moteur à états finis, analyse des besoins de l'application back-office côté ANLux, participation au comité technique avec les équipes ARC et GED du CTIE.

Projets stratégiques

› **Projet « Shared Authorities File » et « autorités et descripteurs ANLux » :**

Phase de réalisation, prise en charge de 2 lots de travaux (interfaces techniques d'échange, documentation et formation utilisateurs). Adaptation interne du paramétrage Scope afin de pouvoir exporter des descripteurs, assurance qualité sur un échantillon d'autorités personnes et import dans le système LUDAP.

› **Stratégie digitale ANLux 2026 :**

Les ANLux, en concertation avec le ministère de la Culture ont entamé, avec l'aide d'un expert externe, la réalisation d'une analyse afin de déterminer les orientations stratégiques face aux opportunités et défis actuels de la transition numérique au sens large. En 2021, les travaux préparatoires à l'identification des défis stratégiques clé face aux facteurs externes (obligations légales, missions) et internes (contraintes logistiques, organisationnelles, ressources) sous forme d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces a été réalisée, sous forme de l'identification d'acteurs clé, d'entretiens et d'enquêtes en ligne et en salle de lecture. Le projet se déroule en étroite concertation avec le projet « Programme de travail ANLux ».

◀ Photo de gauche : © Frank Weber

12 | Les relations internationales

Dans leur effort d'insérer les ANLux dans les réseaux internationaux et d'accentuer les efforts de collaboration avec les autres instituts nationaux et étrangers, les représentants des ANLux ont notamment participé aux réunions suivantes :

- Réunion EBNA/EAG dans le cadre de la Présidence portugaise le 30 juin 2021, avec l'organisation de la conférence virtuelle : « Entity and Property inference for semantic Archives ; semantic modeling in the classification and evaluation of public information and the evaluation of electronic archival information. » Interventions de :
Cristina Ribeiro : « Linked data for the archives: models, technologies and applications »
Luis Corujo : « The evaluation of electronic archival information: perceptions and proposals »
José Carlos Ramalho/Maria Rita Gago/Pedro Penteado : « CLAV Platform – semantic modeling in the classification and evaluation of public information »
- Participation aux visio-conférences du Comité de pilotage du Portail international archivistique francophone (PIAF) en janvier, février, juillet et septembre 2021
- Participation aux visio-conférences des coordinateurs nationaux du réseau « Archives Portal Europe » en mai, novembre et décembre 2021

Archives nationales

Archives nationales de Luxembourg

Plateau du Saint-Esprit,
L-1475 Luxembourg

Lundi au Vendredi: 08h30 - 17h30

Samedi: 08h30 - 11h30

www.anlux.lu

 Retrouvez nous sur Facebook



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Archives nationales



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture